

ORGANISME TECHNIQUE CENTRAL

UTAC/OTC ~ Autodrome de LINAS-MONTLHERY ~ BP 20212 ~ 91311 MONTLHÉRY CEDEX

CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES LÉGERS

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

2021



SOMMAIRE

Résumé	3
1. Caractéristiques de l'activité	7
1.1. Centres et contrôleurs	7
1.1.1. Centres de contrôle	7
1.1.2. Contrôleurs	9
1.2. Volumétries générales	10
1.3. Statistiques selon l'énergie	12
1.4. Statistiques sur les tranches d'âge	14
1.5. Statistiques sur l'âge moyen	15
2. Etat du parc automobile contrôlé	16
2.1. Les taux de prescription de Contre-Visites	16
2.2. Études sur les fonctions	18
2.3. Études sur les défaillances	20
2.3.1. Sur toutes les défaillances	20
a) Nombre de défaillances	20
b) Principales défaillances sur les fonctions 0 à 8	21
2.3.2. Principaux taux de non-conformité avec prescription de Contre-Visites	22
a) Pour les défaillances majeures	22
b) Pour les défaillances critiques	23
2.3.3. Détail pour chacune des fonctions	24
3. Contrôles Techniques Complémentaires	27
4. Résultats détaillés par département	28
4.1. Volume d'activité au 31 décembre 2021	28
4.2. Taux de prescription de Contre-Visites en 2021	30
5. Annexes	32
6. Lexique	40

RÉSUMÉ

Le Contrôle Technique a concerné en 2021 :

- les Véhicules Particuliers (M1) et les Véhicules Utilitaires Légers (N1) atteignant 4 ans dans le courant de l'année 2021,
- les Véhicules Particuliers (M1) ainsi que les Véhicules Utilitaires Légers (N1) contrôlés en 2019 dont le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2021,
- les Véhicules Particuliers (M1) et les Véhicules Utilitaires Légers (N1) de plus de 4 ans destinés à une transaction et dont le dernier contrôle datait de plus de 6 mois,
- les véhicules de collection mis en circulation à compter du 1er janvier 1960 pour lesquels le délai de validité du contrôle arrive à échéance en 2021,
- les véhicules de dépannage, les véhicules utilisés pour les transports sanitaires terrestres, les taxis et voitures de transport avec chauffeur et les véhicules de moins de 10 places, conducteur compris, affectés au transport public de personnes atteignant 1 an dans le courant de l'année 2021 ou pour lesquels le délai de validité du contrôle arrivait à échéance en 2021.

Dans ce document, lorsqu'il est mentionné Véhicules Particuliers (M1) ou Véhicules Utilitaires Légers (N1) sont exclus les véhicules soumis à réglementation spécifique et les véhicules de collection.

Par ailleurs, les Véhicules Utilitaires Légers (N1) doivent procéder à un Contrôle Technique Complémentaire pollution dans les deux mois qui précèdent le premier anniversaire d'un Contrôle Technique Périodique favorable.

Au 31 décembre 2021, les Contrôles Techniques portent sur 13 fonctions, comprenant 149 points de contrôle pouvant conduire à 652 défaillances dont 488 sont soumises à l'obligation de Contre-Visite dont 359 majeures et 129 critiques.

En 2021, pour l'ensemble des véhicules, **25 427 127** Contrôles Techniques ont été réalisés.

Au 31 décembre 2021, on recense **6 554** centres de contrôle agréés.

Parmi ces contrôles, les Véhicules Particuliers (M1), les Véhicules Utilitaires Légers (N1), les véhicules soumis à réglementation spécifique et les véhicules de collection représentent **21 002 705** Contrôles Techniques Périodiques.

Pour les **21 002 705** Contrôles Techniques Périodiques réalisées, nous recensons :

- des Véhicules Particuliers (M1) pour **18 239 741** Contrôles Techniques Périodiques,
- des Véhicules Utilitaires Légers (N1) pour **2 548 582** Contrôles Techniques Périodiques,
- des véhicules soumis à réglementation spécifique pour **178 575** Contrôles Techniques Périodiques,
- des véhicules de collection pour **35 807** Contrôles Techniques Périodiques.

Ces résultats traduisent une augmentation de **2,98%** du nombre de Contrôles Techniques Périodiques par rapport à 2020.

Au 31 décembre 2021, concernant les Véhicules Particuliers (M1), le pourcentage de Contrôles Techniques Périodiques ne présentant aucune des défaillances élémentaires de la nomenclature est en augmentation par rapport à 2020. Il s'établit à 10,71% en 2021 alors qu'il était de 10,39% en 2020.

Au 31 décembre 2021, concernant les Véhicules Utilitaires Légers (N1), le pourcentage de Contrôles Techniques Périodiques ne présentant aucune défaillance est en légère augmentation par rapport à 2020. Il s'établit à 6,71% en 2021 alors qu'il était de 6,69% en 2020.

RÉSUMÉ

En ce qui concerne les défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite, pour l'ensemble des véhicules, sur **21 002 705** Contrôles Techniques Périodiques **4 179 135** soit **19,90%** sont déclarés non-conformes dont 19,15% pour défaillances majeures et 0,75% pour défaillances critiques. En 2020, sur 20 394 527 Contrôles Techniques Périodiques 4 325 513 soit 21,21% étaient déclarés non-conformes.

Pour les Véhicules Particuliers (M1), le taux de prescription de Contre-Visites à l'issue des Contrôles Techniques Périodiques est de **19,47%**, il était de 20,78% en 2020. 18,77% de ces Contrôles Techniques Périodiques ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visite pour défaillances majeures et 0,70% pour défaillances critiques.

Pour les Véhicules Utilitaires Légers (N1), le taux de prescription de Contre-Visites à l'issue des Contrôles Techniques Périodiques est de **23,36%**, il était de 24,64% en 2020. 22,24% de ces Contrôles Techniques Périodiques ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visite pour défaillances majeures et 1,12% pour défaillances critiques.

Pour chacune des fonctions¹, les principales défaillances motivant la prescription d'une Contre-Visite concernent pour l'ensemble des véhicules contrôlés en **2021** :

- **La fonction Essieux, roues, pneus, suspension pour 10,21% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 3,00% pour des pneumatiques gravement endommagés, entaillés ou montage inadapté,
- 2,19% pour une atteinte de l'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures des pneumatiques,
- 1,51% pour une usure excessive des rotules de suspension,
- 1,43% pour un amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 10,79 % en 2020.

- **La fonction Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques pour 9,19% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 4,74% pour une orientation d'un feu de croisement en dehors des limites prescrites par les exigences,
- 2,05% pour une source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite des feux stop,
- 1,57% pour une source lumineuse défectueuse des feux de position avant, arrière et latéraux, feux de gabarit, feux d'encombrement et feux de jours,
- 1,19% pour une lampe / source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite des phares.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 9,99 % en 2020.

- **La fonction Nuisances pour 7,23% des Contrôles Techniques Périodiques réparties par motorisation en :**

Véhicules Diesel dont :

- 3,15% pour une opacité dépassant la valeur de réception ou une instabilité des mesures d'opacité,
- 2,53% pour un contrôle impossible des émissions d'opacité à l'échappement,
- 1,46% pour un dysfonctionnement important du relevé du système OBD en opacité,
- 0,84% pour une opacité dépassant les limites réglementaires, en l'absence de valeur de réception ou une instabilité des mesures d'opacité.

Véhicules Essence dont :

- 1,79% pour des émissions gazeuses dépassant les niveaux réglementaires, en l'absence de valeur constructeur,
- 1,69% pour un contrôle impossible des émissions gazeuses à l'échappement,
- 1,62% pour un coefficient lambda hors tolérance ou non-conforme aux spécifications du constructeur,
- 1,37% pour un dysfonctionnement important du relevé du système OBD des émissions gazeuses.

Véhicules toutes énergies confondues dont :

- 1,63% pour une fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 7,82 % en 2020.

¹ Un Contrôle Technique Périodique est déclaré non conforme pour une fonction donnée s'il est non conforme pour au moins une des défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite pour défaillances majeures ou critiques appartenant à cette fonction.

RÉSUMÉ

- **La fonction Équipements de freinage pour 5,43% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 1,33% pour une usure excessive (marque minimale atteinte) des garnitures ou plaquettes de freins,
- 1,23% pour un déséquilibre notable des performances du frein de service,
- 0,99% pour une efficacité insuffisante de l'efficacité du frein de stationnement,
- 0,75% pour un disque ou un tambour usé.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 5,86 % en 2020.

- **La fonction Châssis et accessoires du châssis pour 4,02% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 0,89% pour une mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement des tuyaux d'échappement et silencieux,
- 0,65% pour une mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact des pare-chocs, protection latérales et dispositifs anti-encastrément arrière,
- 0,64% pour un capuchon anti-poussière de la transmission manquant ou fêlé,
- 0,38% pour une corrosion excessive du châssis affectant la rigidité de l'assemblage.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 4,48 % en 2020.

- **La fonction Visibilité pour 2,99% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 1,38% pour un balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux,
- 0,45% pour un miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé des rétroviseurs,
- 0,43% pour un lave-glace inopérant du pare-brise,
- 0,36% pour un vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 3,14 % en 2020.

- **La fonction Direction pour 2,54% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 1,25% pour une usure excessive des articulations de la timonerie de direction,
- 0,60% pour un jeu entre des organes qui devraient être fixes de la timonerie de direction,
- 0,32% pour un capuchon anti-poussière manquant ou gravement détérioré de la timonerie de direction,
- 0,19% pour un manque d'étanchéité (formation de gouttelettes) du boîtier ou de la crémaillère de direction.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,83 % en 2020.

- **La fonction Autre matériel pour 2,24% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 0,64% pour une signalisation d'une défaillance via l'interface électronique du véhicule de l'airbag,
- 0,46% pour un coussin gonflable manifestement inopérant de l'airbag,
- 0,33% pour un non-fonctionnement de l'avertisseur sonore (totalement inopérant),
- 0,24% pour une coupure ou signes de distension de la ceinture de sécurité et de leurs boucles.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 2,57 % en 2020.

- **La fonction Identification du véhicule pour 1,08% des Contrôles Techniques Périodiques dont :**

- 0,42% pour une inscription manquante ou illisible d'une plaque d'immatriculation,
- 0,22% pour une plaque d'immatriculation non-conforme,
- 0,14% pour une plaque d'immatriculation manquante ou mal fixée (risque de tomber),
- 0,11% pour un état du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle.

Cela traduit une diminution du taux de non-conformité de cette fonction qui était de 1,13 % en 2020.

RÉSUMÉ

Principales défaillances majeures (toutes fonctions confondues concernant l'ensemble des véhicules)

4,74%	pour une orientation d'un feu de croisement en dehors des limites prescrites par les exigences,
3,15%	pour une opacité dépassant la valeur de réception ou une instabilité des mesures d'opacité,
3,00%	pour un pneumatique gravement endommagé, entaillé ou un montage inadapté,
2,53%	pour un contrôle impossible des émissions d'opacité à l'échappement,
2,19%	pour une atteinte de l'indicateur d'usure de profondeur des sculptures des pneumatiques,
2,05%	pour une source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite des feux stop.

Principales défaillances critiques (toutes fonctions confondues concernant l'ensemble des véhicules)

0,21%	pour une corde visible ou endommagée des pneumatiques,
0,09%	pour une efficacité inférieure à 50% de la valeur limite du frein de stationnement,
0,07%	pour un non-fonctionnement des feux stop (aucune source lumineuse),
0,07%	pour une usure excessive (marque minimale non visible) de la garniture ou plaquettes de freins,
0,05%	pour une non-conformité aux exigences de la profondeur des sculptures des pneumatiques,
0,05%	pour un déséquilibre important sur l'essieu directeur du frein de service.

Les contrôles complémentaires

Au 31 décembre 2021, **1 298 572** Contrôles Techniques Complémentaires ont été effectués sur des Véhicules Utilitaires Légers (N1). Le taux de prescription de Contre-Visites s'établit à **1,95%**, il était de 2,10% en 2020. 1,95% de ces Contrôles Techniques Complémentaires ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visites pour défaillances majeures.

Les véhicules soumis à réglementation spécifique

Au 31 décembre 2021, **178 575** Contrôles Techniques Périodiques ont été effectués sur des véhicules soumis à réglementation spécifique. Le taux de prescription de Contre-Visites s'établit à **13,98%**, il était de 13,91% en 2020. 13,61% de ces Contrôles Techniques Périodiques ont fait l'objet d'une prescription de Contre-Visites pour défaillances majeures et 0,37% pour défaillances critiques.

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

1.1. CENTRES ET CONTRÔLEURS

1.1.1. Centres de contrôle

<u>AU 31 DÉCEMBRE 2020</u>		<u>AU 31 DÉCEMBRE 2021</u>	
CENTRES DE CONTRÔLE	6 467	CENTRES DE CONTRÔLE	6 554
DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	1 054	DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	1 094
<u>LES ÉCARTS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET LE 31 DÉCEMBRE 2021</u>			
<i>CENTRES NOUVELLEMENT AGRÉÉS</i>		<i>CENTRES DONT L'AGRÉMENT A ÉTÉ ANNULÉ</i>	
CENTRES DE CONTRÔLE	404	CENTRES DE CONTRÔLE	317
DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	109	DONT NON RATTACHÉS A UN RÉSEAU	69
404 CENTRES NOUVELLEMENT AGRÉÉS EN 2021 DONT 159 OUVERTURES		317 CENTRES DONT L'AGRÉMENT A ÉTÉ ANNULÉ EN 2021 DONT 71 FERMETURES	
SOIT $6\,467 + 404 - 317 = 6\,554$ CENTRES DE CONTRÔLE AGRÉÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021			

Le nombre de centres de contrôle et de contrôleurs en date du 31 décembre 2020 peut être différent entre le bilan établi en 2021 et celui établi en 2020. Cela est dû à l'actualisation permanente du Registre National des Centres et des Contrôleurs.

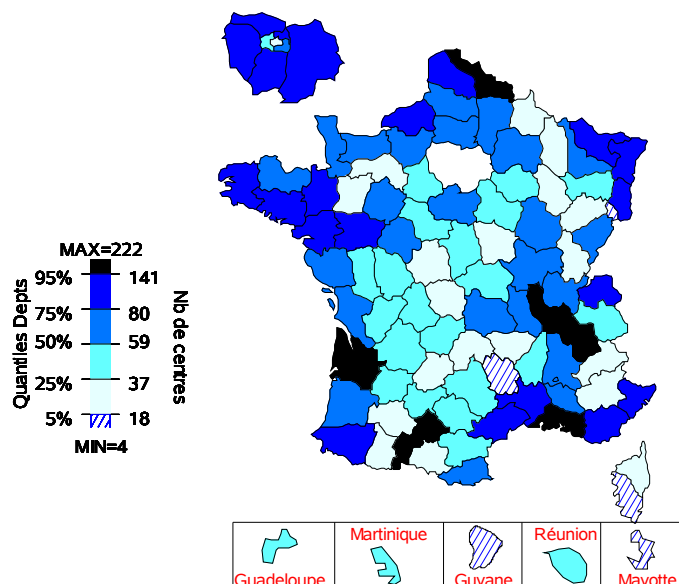
NOMBRE DE CENTRES DE CONTRÔLE PAR DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2021

Dans la carte ci-dessous :

5% des départements ont un nombre de centres agréés inférieur à 18

50% des départements ont un nombre de centres agréés inférieur à 59

5% des départements ont un nombre de centres agréés supérieur à 141

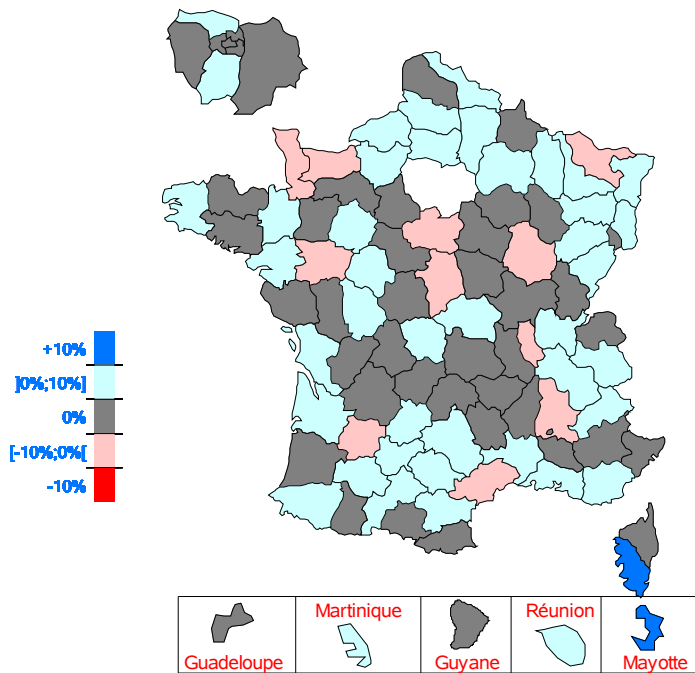


Sont comptabilisés les centres ayant fait au moins un Contrôle Technique Périodique en 2021

Le nombre de centres de contrôle varie de 4 (Mayotte) à 222 (Nord). La moyenne nationale est de 65.

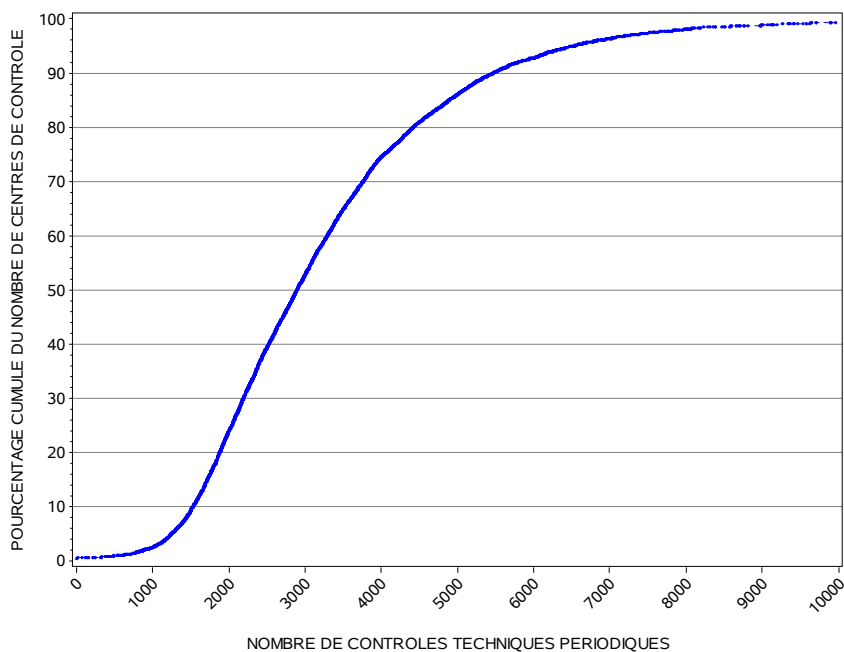
1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

VARIATION DU NOMBRE DE CENTRES DE CONTRÔLE PAR DÉPARTEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2021 PAR RAPPORT AU 31 DÉCEMBRE 2020



La progression nationale du nombre de centres de contrôle est de **1,35%** en 2021 par rapport à 2020.

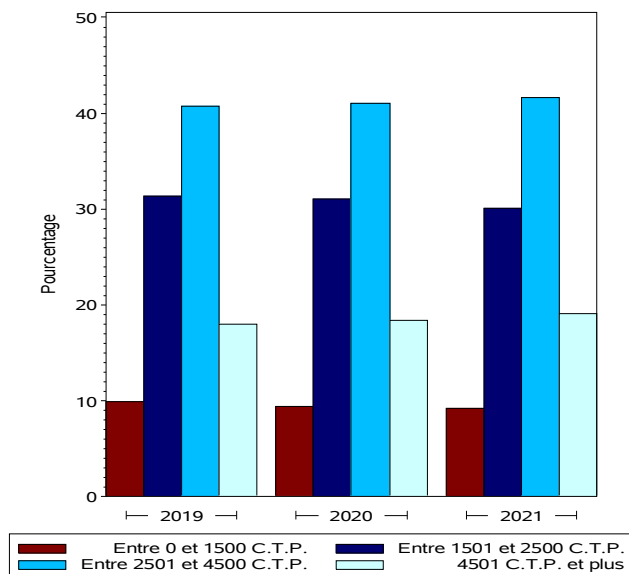
RÉPARTITION DES CENTRES DE CONTRÔLE EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES RÉALISÉS (RÉSULTATS ÉTABLIS POUR LES SEULS CENTRES AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÉMENT DE PLUS D'UN AN)



Ainsi 50% des centres de contrôle ayant une notification d'agrément de plus d'un an ont réalisé **2 893** Contrôles Techniques Périodiques au moins au 31 décembre 2021.

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

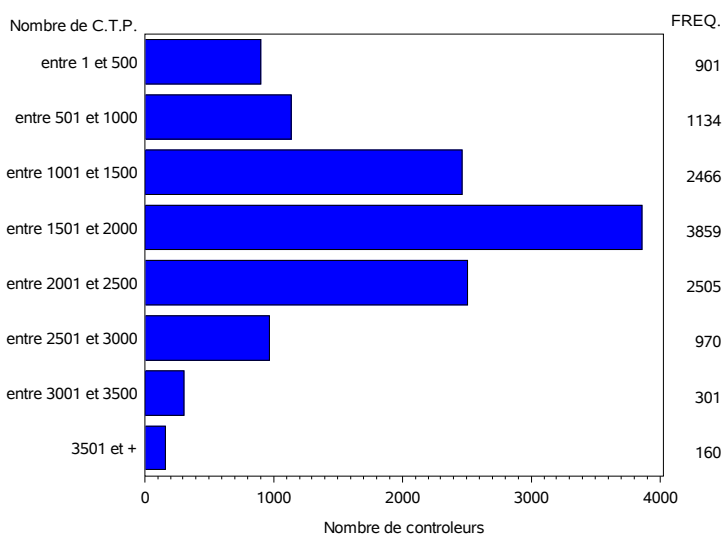
RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES CENTRES DE CONTRÔLE SELON LEUR ACTIVITÉ (RÉSULTATS ÉTABLIS POUR LES SEULS CENTRES AYANT UNE NOTIFICATION D'AGRÈMENT DE PLUS D'UN AN)



1.1.2. Contrôleurs

Nombre de contrôleurs agréés au 31 décembre 2020: 12 492
 Nombre de contrôleurs agréés au 31 décembre 2021: **12 918**
 Soit une variation de : **+ 3,41%**

RÉPARTITION DU NOMBRE DE CONTRÔLEUR EN FONCTION DU NOMBRE DE CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES RÉALISÉS



Le nombre de Contrôles Techniques Périodiques par contrôleur varie de 1 à **5 838** en 2021.

La médiane est de **1 675** Contrôles Techniques Périodiques.

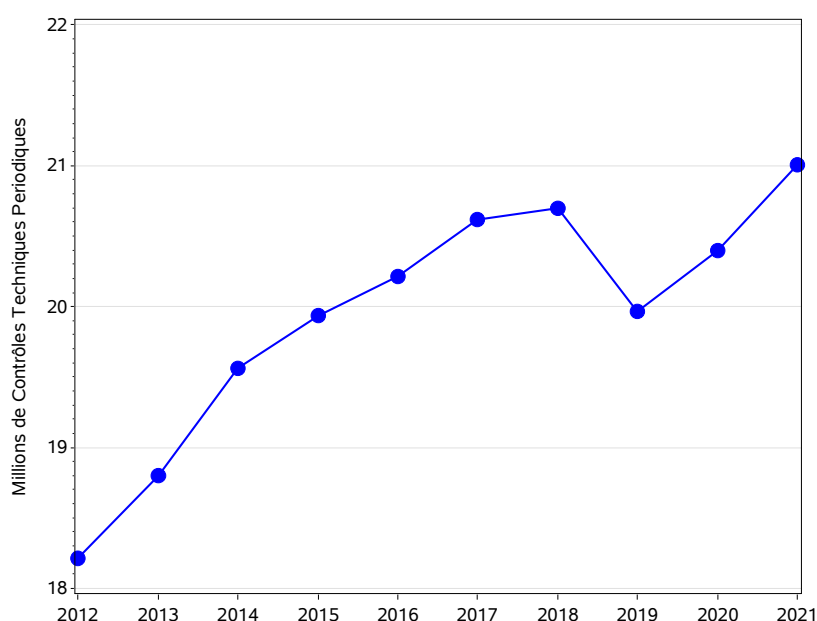
La moyenne est de **1 614** Contrôles Techniques Périodiques.

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

1.2. VOLUMÉTRIES GÉNÉRALES

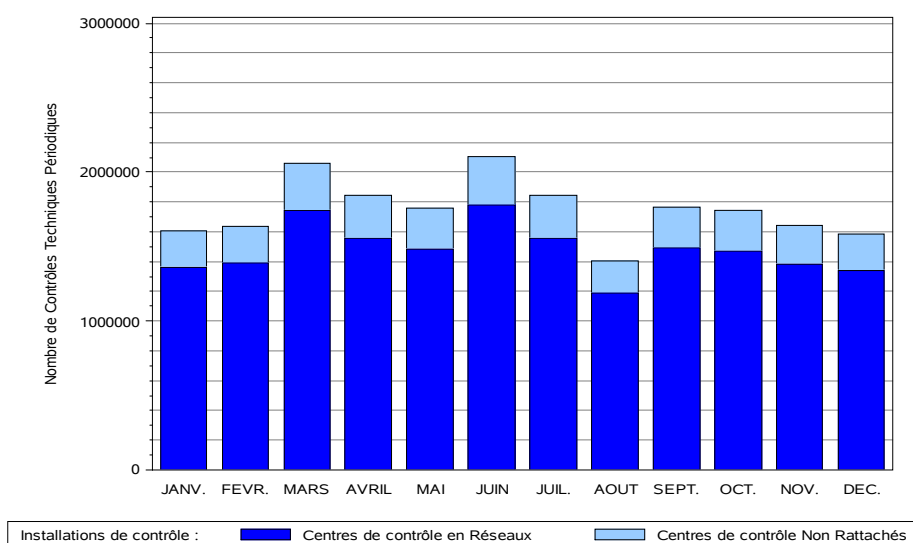
Le volume d'activité s'élève en 2021 à **25 427 127** Contrôles Techniques. Pour les Véhicules Particuliers (M1), les Véhicules Utilitaires Légers (N1), les véhicules de collection et les véhicules soumis à réglementation spécifique, cela représente **21 002 705** Contrôles Techniques Périodiques et **3 112 951** Contre-Visites. Pour les Véhicules Utilitaires Légers (N1) on recense aussi **1 298 572** Contrôles Techniques Complémentaires et **12 899** Contre-Visites Complémentaires.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES SUR LES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES (EN MILLIONS DE CTP)



En 2021, 608 178 Contrôles Techniques Périodiques de plus ont été réalisés comparativement à 2020 soit une hausse de 2,98%.

VOLUMES D'ACTIVITÉ MENSUELS SUR LES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES



1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

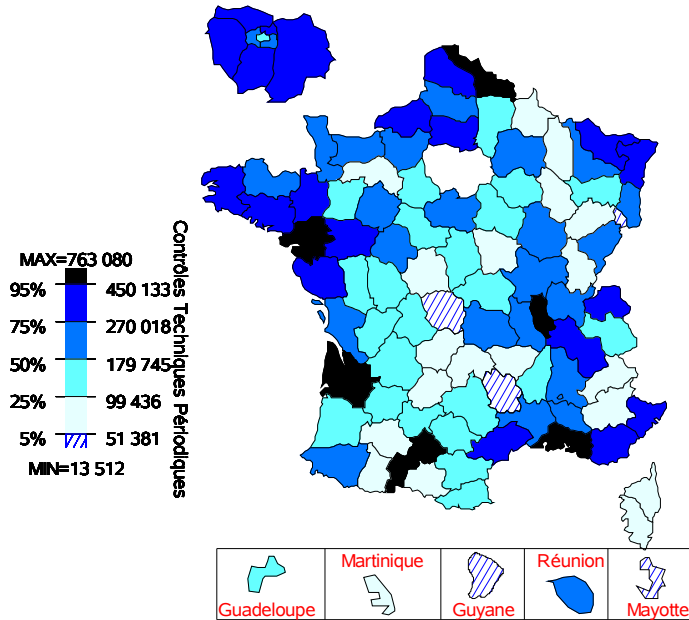
NOMBRE DE CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR DÉPARTEMENT

Dans la carte ci-dessous :

5% des départements ont un nombre de C.T.P inférieur à 51 381

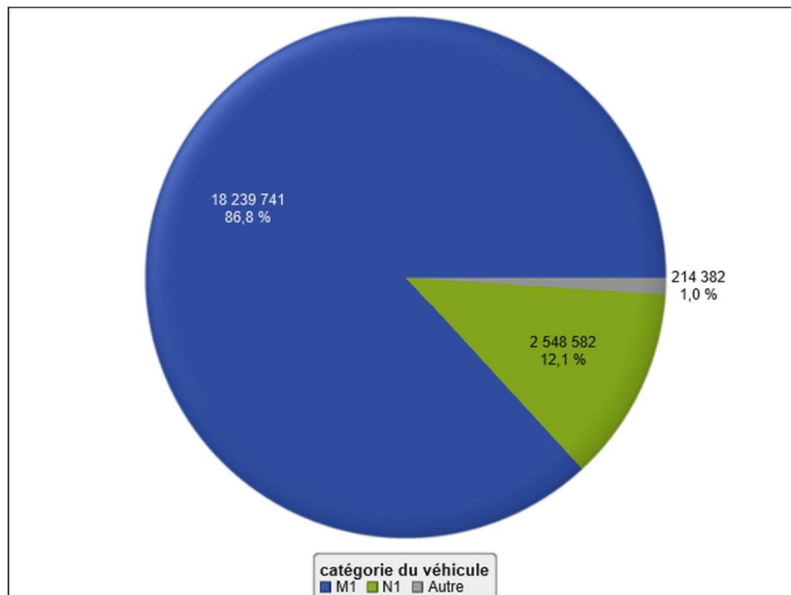
50% des départements ont un nombre de C.T.P inférieur à 179 745

5% des départements ont un nombre de C.T.P supérieur à 450 133



Le nombre de Contrôles Techniques Périodiques varie de 13 512 pour le département de Mayotte à 763 080 pour le Département du Nord. La moyenne nationale est de 207 948.

RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR CATÉGORIE DE VÉHICULE

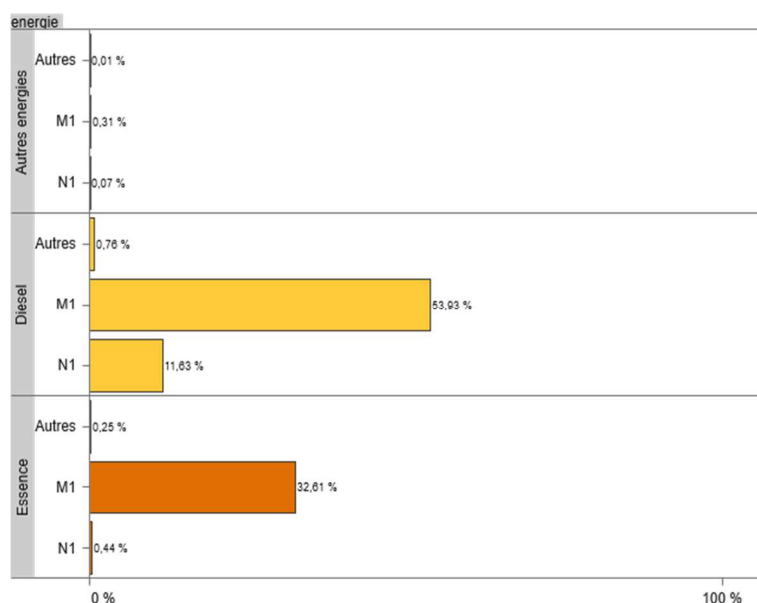


Les Contrôles Techniques Périodiques réalisés sur des Véhicules Particuliers (M1) représentent 86,8% de l'activité, et respectivement 12,1% sur des Véhicules Utilitaires Légers (N1) et 1,0% sur les autres véhicules (véhicules de collection et véhicules soumis à réglementation spécifique).

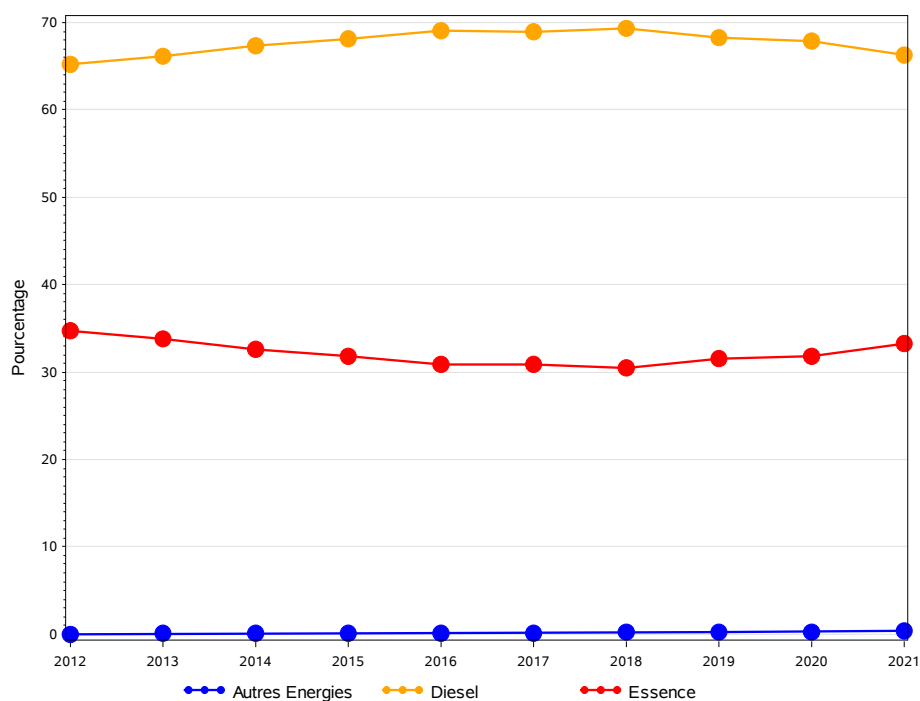
1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

1.3. STATISTIQUES SELON L'ÉNERGIE

RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR CATÉGORIE DU VÉHICULE ET PAR TYPE D'ÉNERGIE



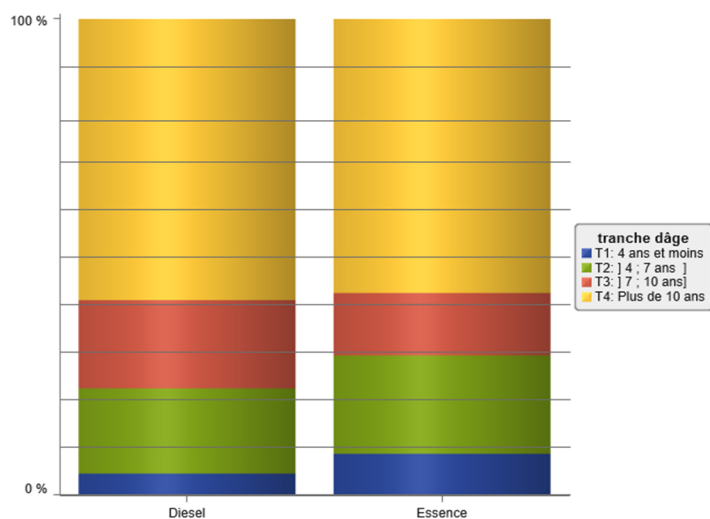
ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR TYPE D'ÉNERGIE DU VÉHICULE AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES



Une grande majorité (66,31%) des Contrôles Techniques Périodiques ont été réalisés sur des véhicules Diesel en 2021.

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES SELON LA CLASSE D'ÂGE DU VÉHICULE ET LE TYPE D'ÉNERGIE EN 2021



Les véhicules de 10 ans et moins représentent 40,99% des Contrôles Techniques Périodiques pour les véhicules Diesel ; ils représentent 42,48% des Contrôles Techniques Périodiques pour les véhicules Essence.

RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES SELON LES DIFFÉRENTS CODES ÉNERGIE EN 2021

Code energie	Libellé Energie	Nombre de CTP	Pourcentage
GO	Gazole	13 893 893	66.15 %
ES	Essence	6 737 687	32.08 %
EH	Essence-électricité (hybride non rechargeable)	150 229	0.72 %
EG	Bicarburant essence - GPL	70 687	0.34 %
EL	Electricité	56 482	0.27 %
GH	Gazole-électricité (hybride non rechargeable)	32 603	0.16 %
EE	Essence électricité (hybride rechargeable)	32 168	0.15 %
FE	Superéthanol	21 998	0.10 %
EN	Bicarburant essence-gaz naturel	3 368	0.02 %
GN	Gaz naturel	1 367	0.01 %
GL	Gazole-électricité (hybride rechargeable)	747	0.00 %
FH	Superéthanol-électricité (hybride non rechargeable)	453	0.00 %
Autres énergies (<200 CTP)		1 023	0.00 %

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

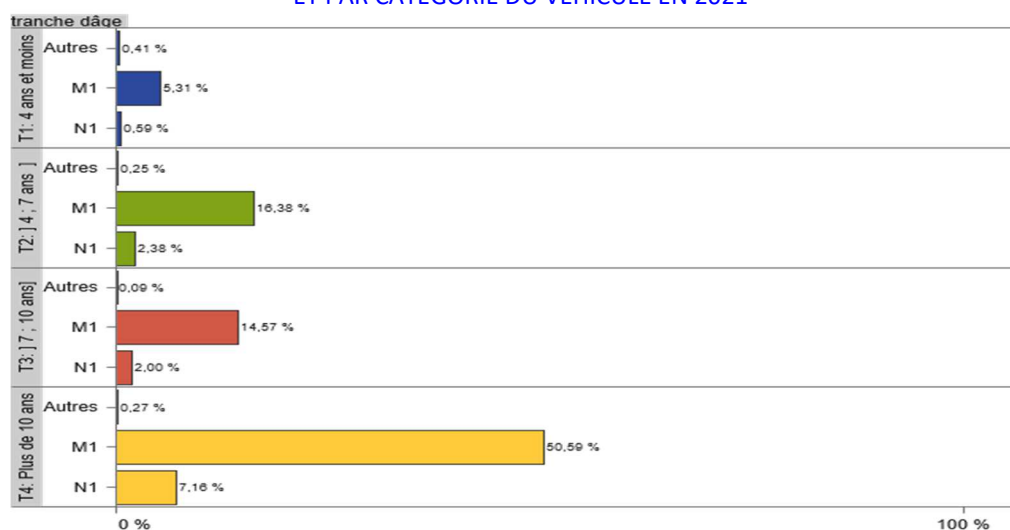
1.4. STATISTIQUES SUR LES TRANCHES D'ÂGE

RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR CLASSE D'ÂGE AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

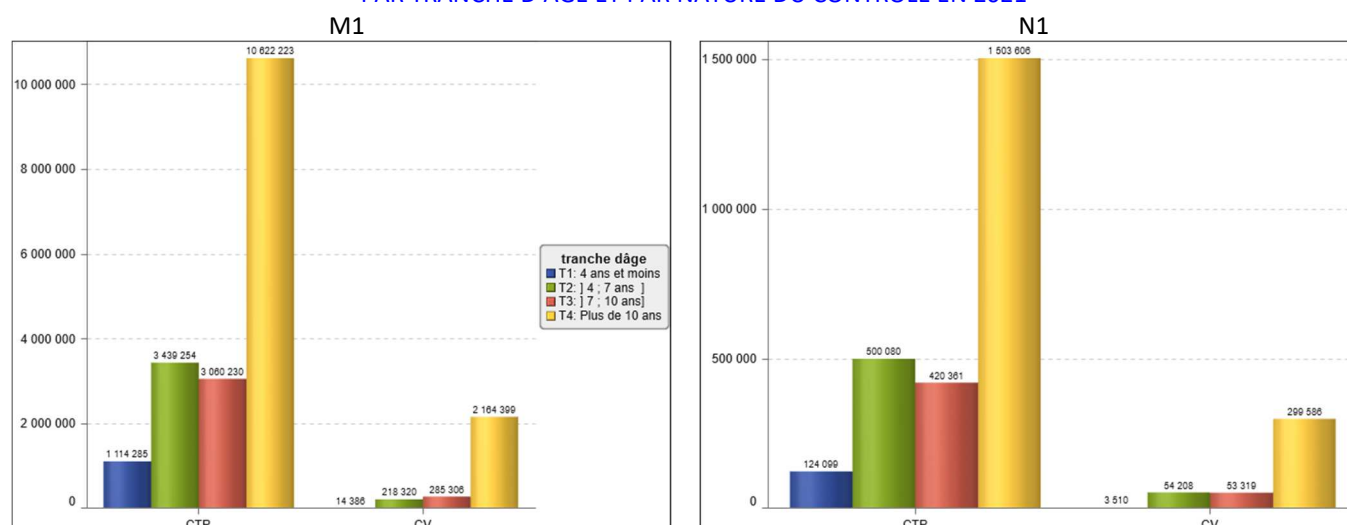
Tranche d'âge	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
T1: 4 ans et moins	7.60%	7.18%	6.76%	6.38%	5.54%	5.30%	5.74%	6.15%	5.06%	6.31%
T2:] 4 ; 7 ans]	22.51%	22.18%	22.11%	21.67%	20.96%	19.77%	17.99%	18.02%	18.98%	19.01%
T3:] 7 ; 10 ans]	20.02%	19.91%	19.74%	19.73%	19.57%	19.58%	19.88%	20.08%	17.73%	16.66%
T4: Plus de 10 ans	49.88%	50.73%	51.39%	52.22%	53.93%	55.35%	56.39%	55.75%	58.23%	58.02%

Le poids de la catégorie des véhicules de 4 ans et moins augmente en 2021 passant de 5,06% en 2020 à 6,31 % en 2021.

RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR CATÉGORIE DU VÉHICULE EN 2021



RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR NATURE DU CONTRÔLE EN 2021



1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

1.5. STATISTIQUES SUR L'ÂGE MOYEN

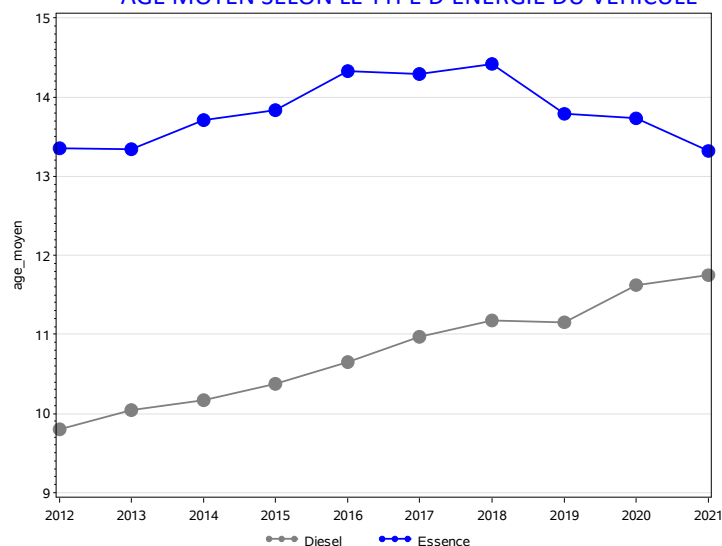
Les statistiques ci-après sont effectuées sur les Contrôles Techniques Périodiques réalisés sur l'ensemble des véhicules.

ÂGE MOYEN AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES PAR CATÉGORIE DE VÉHICULE

Catégorie du véhicule	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
M1	11.0	11.0	11.2	11.4	11.7	11.9	12.1	11.9	12.2	12.2
N1	11.4	11.8	11.9	12.1	12.3	12.6	12.8	12.4	13.1	12.9
Tous	11.0	11.2	11.3	11.5	11.8	12.0	12.2	12.0	12.3	12.3

L'âge moyen des véhicules lors du Contrôle Technique Périodique est globalement stable en 2021 par rapport à 2020 restant à 12,3 ans. Pour les Véhicules Particuliers (M1), il se stabilise à 12,2 ans, et il passe de 13,1 à 12,9 ans pour les Véhicules Utilitaires Légers (N1).

ÂGE MOYEN SELON LE TYPE D'ÉNERGIE DU VÉHICULE



Pour les véhicules Diesel l'âge moyen est en augmentation en 2021 passant de 11,6 ans en 2020 à 11,8 ans en 2021.

Pour les véhicules essence l'âge moyen est en baisse en 2021 passant de 13,7 ans en 2020 à 13,3 ans en 2021.

ÂGE MOYEN PAR CATÉGORIE DE VÉHICULE EN 2021

Catégorie du véhicule	Age moyen
Véhicule de collection	46.2
Véhicule de dépannage à moteur *	15.0
N1	12.9
M1	12.2
Véhicule école *	7.2
Véhicule sanitaire *	6.7
Véhicule, de moins de dix places, affecté au transport public de personne *	5.2
Voiture de transport avec chauffeur *	4.4
Taxi *	3.9

*véhicules spécifiques

A l'exception des véhicules de dépannage à moteur, l'âge moyen observé des véhicules spécifiques est peu élevé comparé à celui du reste du parc.

2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

2.1. LES TAUX DE PRESCRIPTION DE CONTRE-VISITES

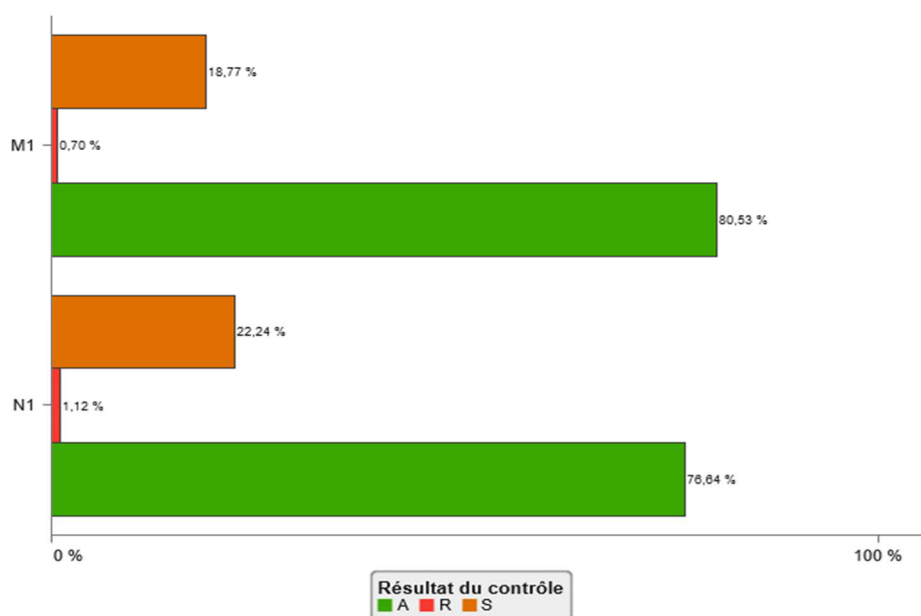
Les statistiques ci-après sont effectuées sur les Contrôles Techniques Périodiques réalisés sur l'ensemble des véhicules.

RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Résultat du contrôle	Période	
	2020	2021
Non-conforme pour défaillances critiques (R)	0,86%	0,75%
Non-conforme pour défaillances majeures (S)	20,35%	19,15%
Conforme (A)	78,79%	80,10%
Taux de prescription de Contre-Visites	21,21%	19,90%

Pour l'année 2021, 80,10% des Contrôles Techniques Périodiques sont conformes.

RÉSULTAT DU CONTRÔLE PAR CATÉGORIE DU VÉHICULE 2021

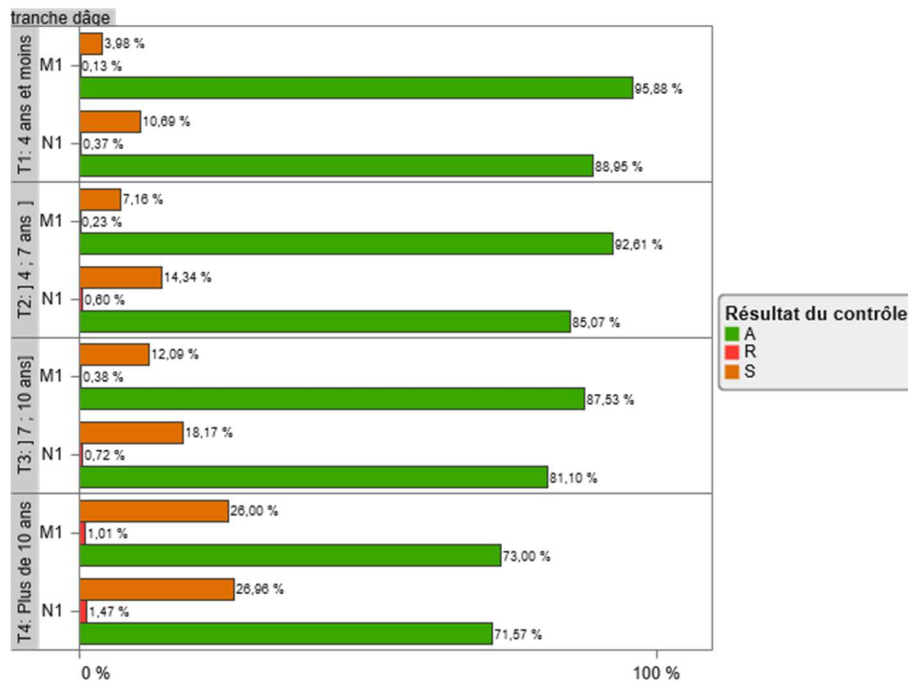


TAUX DE PRESCRIPTION DE CONTRE-VISITES PAR CATÉGORIE DU VÉHICULE 2021

	M1	N1
Non-conforme pour défaillances critiques (R)	0,70%	1,12%
Non-conforme pour défaillances majeures (S)	18,77%	22,24%
Taux de prescription de Contre-Visites	19,47%	23,36%

2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES PAR RÉSULTAT DU CONTRÔLE,
PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR CATÉGORIE DU VÉHICULE
EN 2021

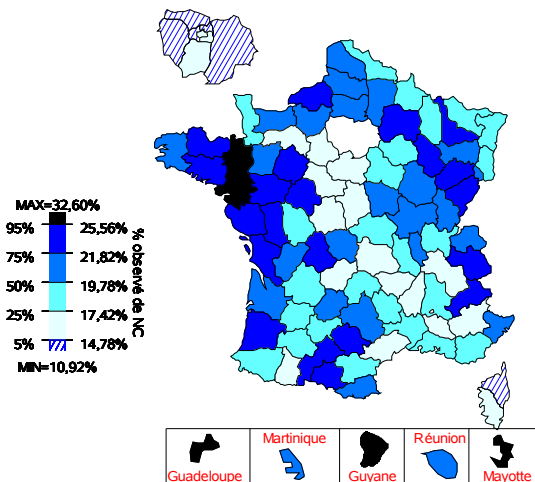


TAUX DE CONTRE-VISITES PAR DÉPARTEMENT ET PAR CATÉGORIE DU VÉHICULE EN 2021

M1

Dans la carte ci-dessous :

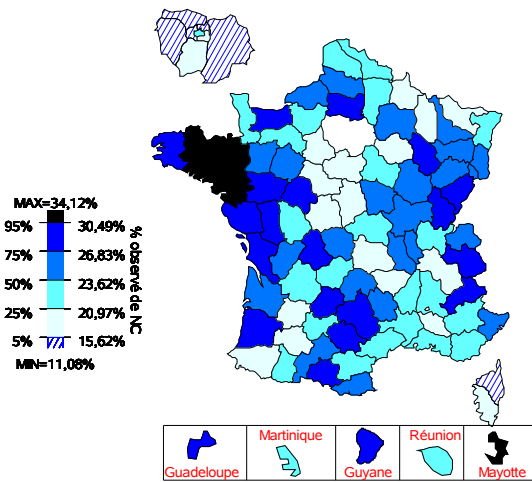
- 5% des départements ont un taux de prescription de C.V. (M1) inférieur à 14,78%
- 50% des départements ont un taux de prescription de C.V. (M1) inférieur à 19,78%
- 5% des départements ont un taux de prescription de C.V. (M1) supérieur à 25,56%



N1

Dans la carte ci-dessous :

- 5% des départements ont un taux de prescription de C.V. (N1) inférieur à 15,62%
- 50% des départements ont un taux de prescription de C.V. (N1) inférieur à 23,62%
- 5% des départements ont un taux de prescription de C.V. (N1) supérieur à 30,49%



Concernant les Véhicules Particuliers M1, le taux le plus faible est recensé dans le département du Val d'Oise avec 10,92% et le taux le plus élevé dans le département de Mayotte avec un taux de 32,60%.

Concernant les Véhicules utilitaires Légers N1, le taux le plus faible est recensé dans le département du Val d'Oise avec 11,08% et le taux le plus élevé dans le département de Mayotte avec un taux de 34,12%.

2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

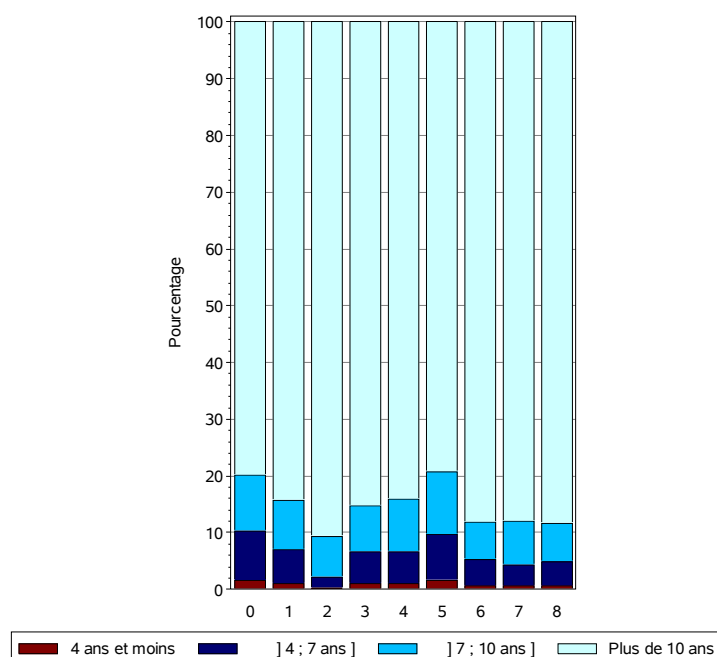
2.2. ÉTUDE SUR LES FONCTIONS

Un Contrôle Technique Périodique est déclaré non conforme pour la fonction dès lors que ce contrôle est déclaré non conforme pour au moins l'une des défaillances majeures ou critiques de la fonction.

Les statistiques ci-après sont effectuées sur les Contrôles Techniques Périodiques réalisés sur l'ensemble des véhicules.

Fonction	Tous véhicules	M1	N1
0 : Identification du véhicule	1,08%	0,98%	1,69%
1 : Équipements de freinage	5,43%	5,09%	7,94%
2 : Direction	2,54%	2,40%	3,63%
3 : Visibilité	2,99%	2,85%	4,13%
4 : Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	9,19%	8,83%	12,14%
5 : Essieux, roues, pneus, suspension	10,21%	9,98%	12,23%
6 : Châssis et accessoires du châssis	4,02%	3,69%	6,52%
7 : Autre matériel	2,24%	2,15%	2,99%
8 : Nuisances	7,23%	7,29%	7,11%

RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES SELON LA CLASSE D'ÂGE DU VÉHICULE PAR NON-CONFORMITÉ DE FONCTION EN 2021



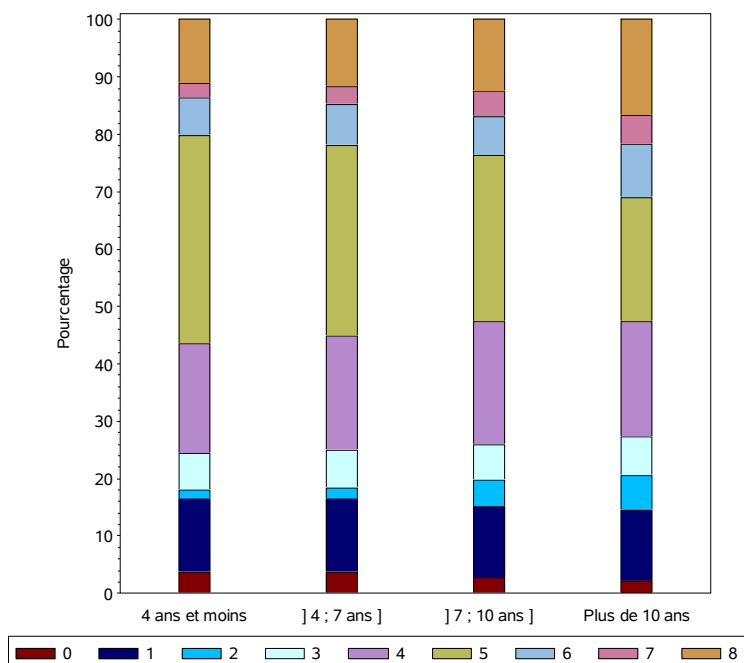
Les véhicules de plus de 10 ans représentent 90,61% des Contrôles Techniques Périodiques avec au moins une non-conformité pour la fonction « Direction ».

Les véhicules de plus de 10 ans représentent 79,20% des Contrôles Techniques Périodiques avec au moins une non-conformité pour la fonction « Essieux, roues, pneus, suspension ».

2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

RÉPARTITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES SELON LES NON-CONFORMITÉS DE FONCTIONS PAR CLASSE D'ÂGE DU VÉHICULE EN 2021

Concernant les véhicules de la classe]4;7 ans], 33,08% de leurs Contrôles Techniques Périodiques sont déclarés non-conformes pour la fonction « Essieux, roues, pneus, suspension » et 20,03% de leurs Contrôles Techniques Périodiques, sont déclarés non-conformes pour la fonction « Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques ».



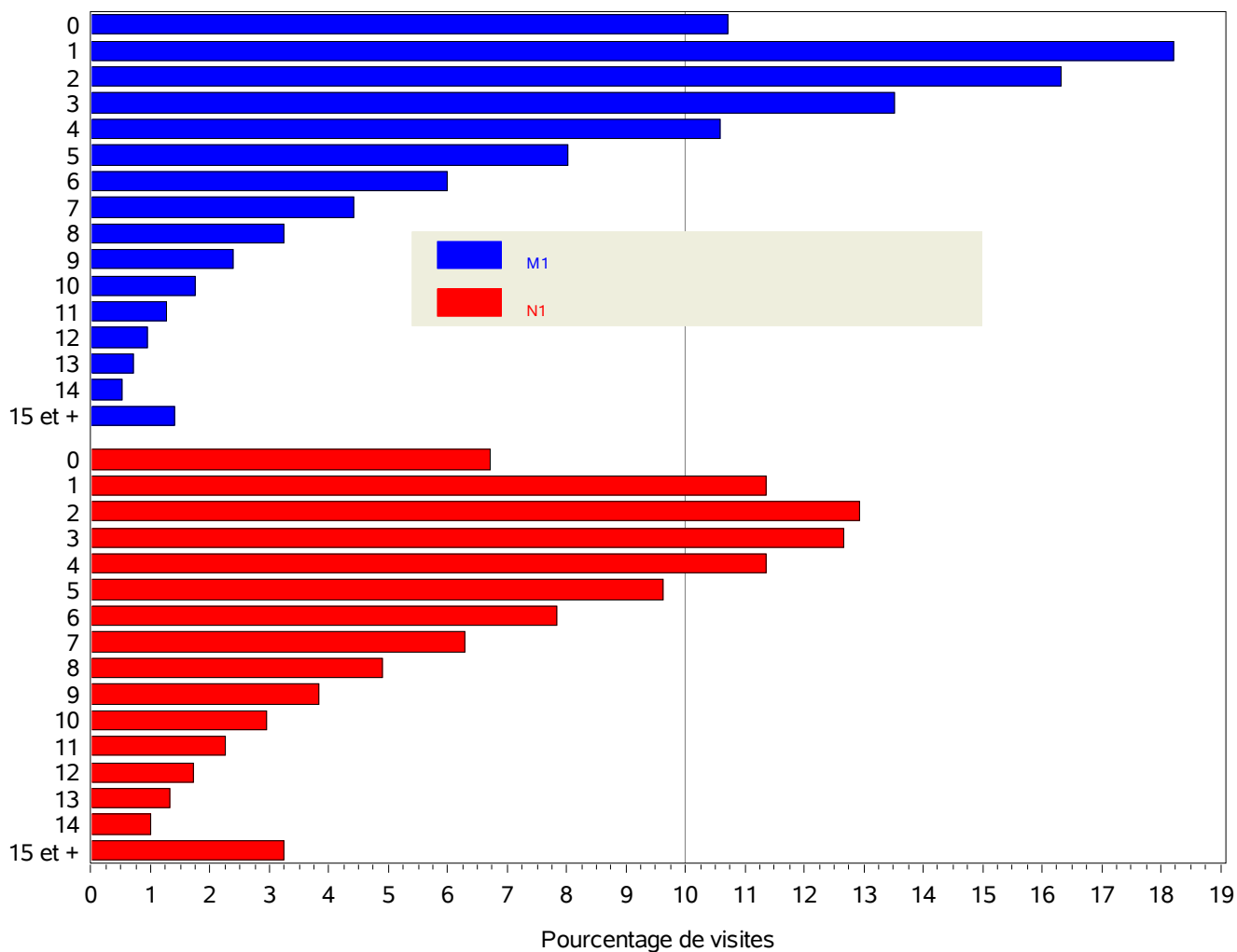
2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

2.3. ÉTUDE SUR LES DÉFAILLANCES

Les statistiques ci-après sont effectuées sur les Contrôles Techniques Périodiques réalisés sur l'ensemble des véhicules. La liste des défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visite, avec leur intitulé, se trouve en Annexe. La liste complète des défaillances est disponible dans l'arrêté modifié du 18 juin 1991.

2.3.1. Sur toutes les défaillances

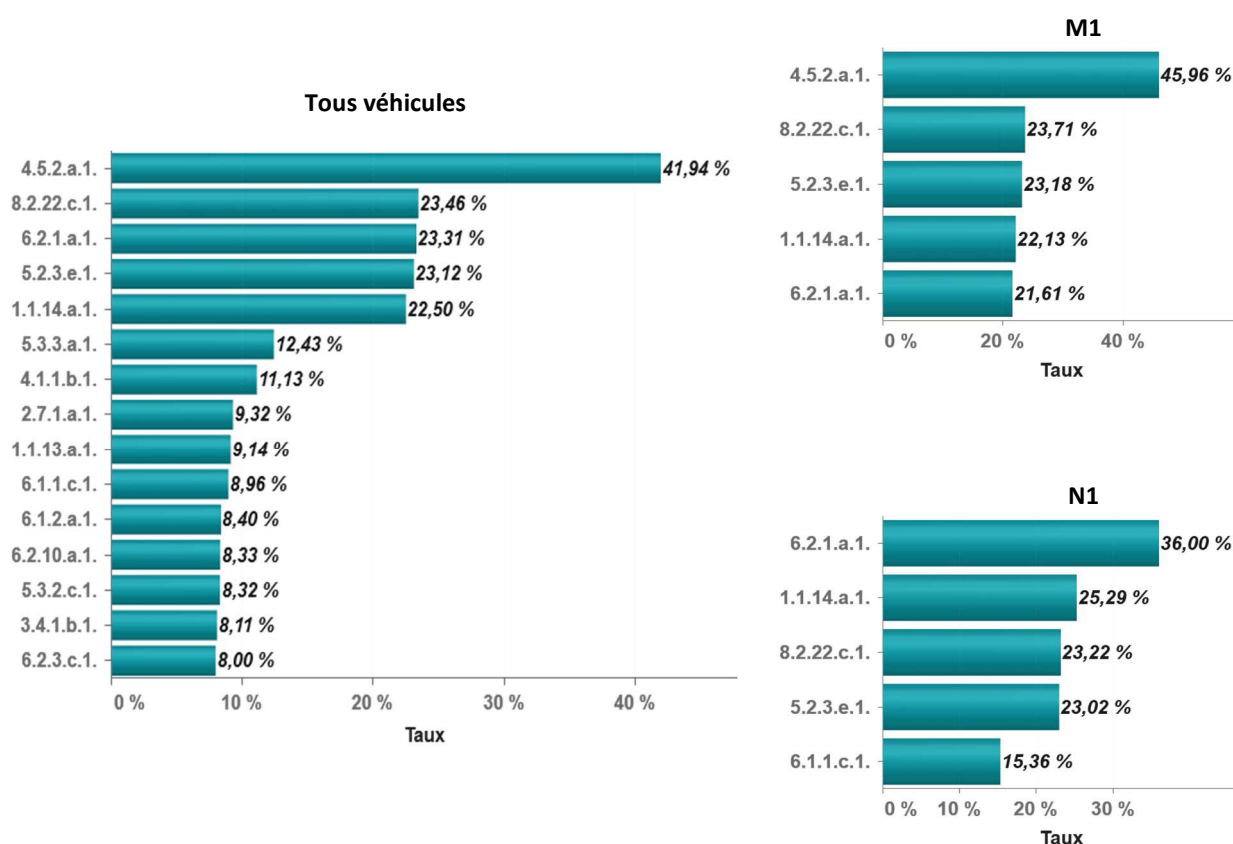
a) Nombre de défaillances



2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

b) Principales défaillances sur les fonctions de 0 à 8

PRINCIPALES DÉFAILLANCES SUR LES FONCTIONS DE 0 A 8 : TOUTES DÉFAILLANCES CONFONDUES



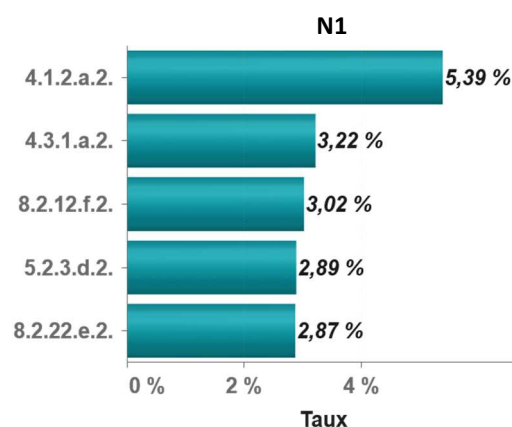
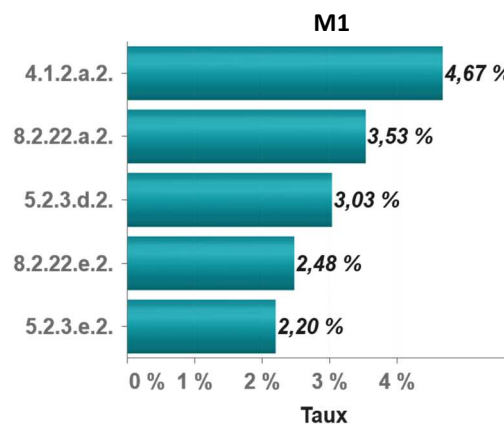
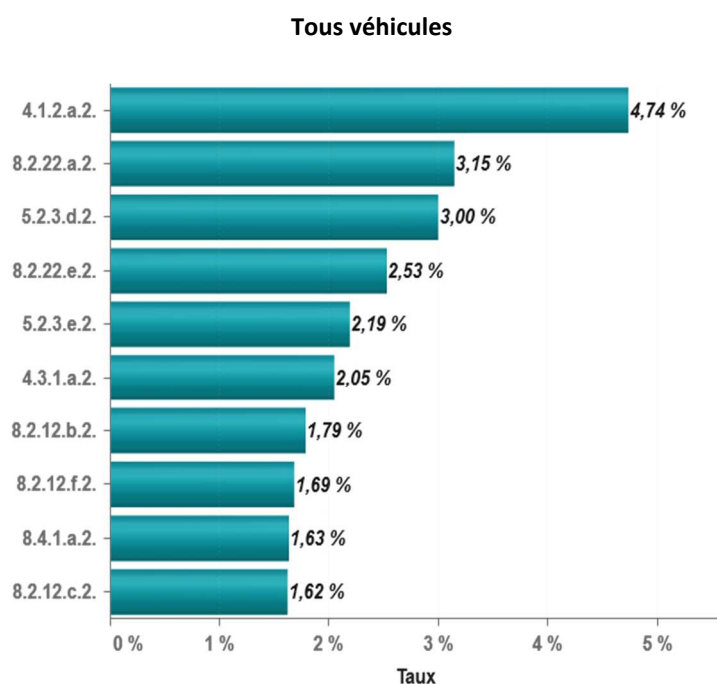
4.5.2.a.1.	RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant
8.2.22.c.1.	OPACITÉ : le relevé du système OBD relève une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important
6.2.1.a.1.	ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé
5.2.3.e.1.	PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger
1.1.14.a.1.	TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé
5.3.3.a.1.	TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu
4.1.1.b.1.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection légèrement défectueux
2.7.1.a.1.	RIPAGE : Ripage excessif
1.1.13.a.1.	GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante
6.1.1.c.1.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion
6.1.2.a.1.	TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute
6.2.10.a.1.	GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS : Manquants, mal fixés ou gravement rouillés
5.3.2.c.1.	AMORTISSEURS : Protection défectueuse
3.4.1.b.1.	ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace défectueux
6.2.3.c.1.	PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches détériorées

2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

2.3.2. Principaux taux de non-conformité avec prescription de Contre-visites

a) Pour les défaillances majeures

PRINCIPALES DÉFAILLANCES DES FONCTIONS DE 0 A 8 : DÉFAILLANCES MAJEURES

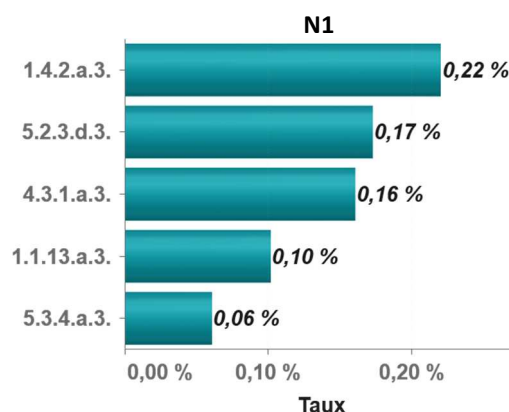
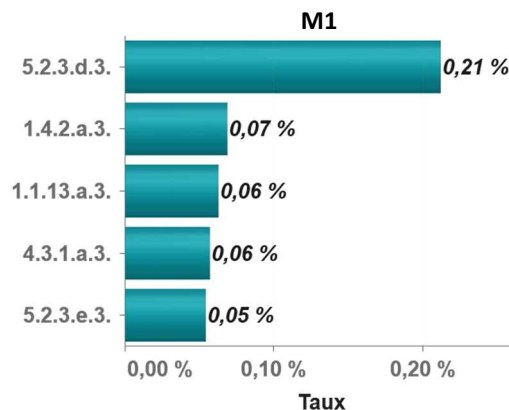
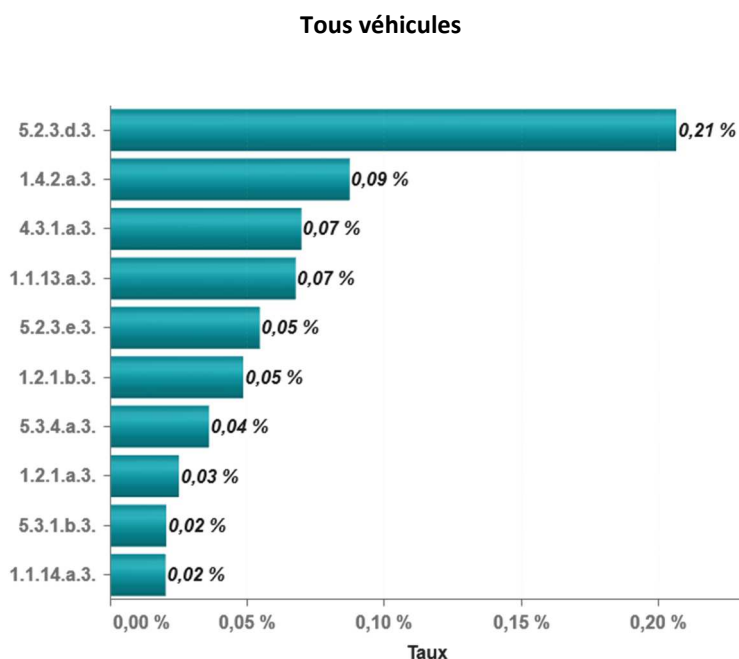


4.1.2.a.2.	ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences
8.2.22.a.2.	OPACITÉ : L'opacité dépasse la valeur de réception ou les mesures sont instables
5.2.3.d.2.	PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé ou entaillé ou montage inadapté
8.2.22.e.2.	OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement
5.2.3.e.2.	PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint
4.3.1.a.2.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite
8.2.12.b.2.	ÉMISSIONS GAZEUSES : Les émissions gazeuses dépassent les niveaux réglementaires, en l'absence de valeur constructeur
8.2.12.f.2.	ÉMISSIONS GAZEUSES : Contrôle impossible des émissions à l'échappement
8.4.1.a.2.	PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route
8.2.12.c.2.	ÉMISSIONS GAZEUSES : Coefficient lambda hors tolérances ou non conforme aux spécifications du constructeur

2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

b) Pour les défaillances critiques

PRINCIPALES DÉFAILLANCES DES FONCTIONS DE 0 A 8 : DÉFAILLANCES CRITIQUES



5.2.3.d.3.	PNEUMATIQUES : Corde visible ou endommagée
1.4.2.a.3.	EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT : Efficacité inférieure à 50 % de la valeur limite
4.3.1.a.3.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Aucune source lumineuse ne fonctionne
1.1.13.a.3.	GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale non visible)
5.2.3.e.3.	PNEUMATIQUES : La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences
1.2.1.b.3.	PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Déséquilibre important sur l'essieu directeur
5.3.4.a.3.	ROTULES DE SUSPENSION : Usure excessive : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée
1.2.1.a.3.	PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues
5.3.1.b.3.	RESSORTS ET STABILISATEURS : Un élément de ressort est endommagé ou fendu : ressort ou lame principale ou lames supplémentaires très gravement affectés
1.1.14.a.3.	TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour excessivement usé, excessivement rayé, fissuré, mal fixé ou cassé

2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

2.3.3. Détail pour chacune des fonctions

Une fonction est déclarée non-conforme dès lors que l'une des défaillances majeures ou critiques de cette fonction est relevée. Ainsi le taux de non-conformité d'une fonction ne correspond pas à la somme des taux de non-conformité des défaillances de cette fonction car il est possible de relever sur un même véhicule plusieurs défaillances de la fonction.

Pour chaque fonction, six défaillances classées dans le sens décroissant des taux de non-conformité pour l'ensemble des véhicules concernés sont présentées.

Fonction 0 : Identification du véhicule

		Catégorie du véhicule	M1	N1	Tous
Code de la défaillance	Libellé		Taux	Taux	Taux
0.1.1.b.2.	PLAQUES D'IMMATRICULATION: Inscription manquante ou illisible		0,40 %	0,61 %	0,42 %
0.1.1.d.2.	PLAQUES D'IMMATRICULATION: Plaque non conforme		0,22 %	0,27 %	0,22 %
0.1.1.a.2.	PLAQUES D'IMMATRICULATION: Plaque manquante ou, si mal fixée, elle risque de tomber		0,14 %	0,19 %	0,14 %
0.4.1.a.2.	ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE: Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle		0,09 %	0,22 %	0,11 %
0.1.1.c.2.	PLAQUES D'IMMATRICULATION: Ne correspond pas aux documents du véhicule		0,08 %	0,09 %	0,08 %
0.4.1.c.2.	ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE: Modification nécessitant une mise en conformité par rapport aux données du document d'identification		0,03 %	0,25 %	0,07 %

Fonction 1 : Équipements de freinage

		Catégorie du véhicule	M1	N1	Tous
Code de la défaillance	Libellé		Taux	Taux	Taux
1.1.13.a.2.	GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS: Usure excessive (marque minimale atteinte)		1,30 %	1,59 %	1,33 %
1.2.1.b.2.	PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Déséquilibre notable		1,10 %	2,13 %	1,23 %
1.4.2.a.2.	EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT: Efficacité insuffisante		0,85 %	2,00 %	0,99 %
1.1.14.a.2.	TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Disque ou tambour usé		0,72 %	1,04 %	0,75 %
1.1.12.b.2.	FLEXIBLES DE FREINS: Flexibles endommagés ou frottant contre une autre pièce		0,47 %	0,52 %	0,48 %
1.1.6.c.2.	COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Course trop longue (réglage incorrect)		0,37 %	0,68 %	0,40 %

Fonction 2 : Direction

		Catégorie du véhicule	M1	N1	Tous
Code de la défaillance	Libellé		Taux	Taux	Taux
2.1.3.b.2.	ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Usure excessive des articulations		1,18 %	1,84 %	1,25 %
2.1.3.a.2.	ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Jeu entre des organes qui devraient être fixes		0,57 %	0,80 %	0,60 %
2.1.3.g.2.	ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Capuchon antipoussière manquant ou gravement détérioré		0,30 %	0,43 %	0,32 %
2.1.1.e.2.	ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Manque d'étanchéité : formation de gouttelettes		0,18 %	0,29 %	0,19 %
2.3.1.a.2.	JEU DANS LA DIRECTION: Jeu excessif		0,07 %	0,16 %	0,08 %
2.1.5.a.2.	DIRECTION ASSISTÉE: Fuite de liquide ou fonctions affectées		0,06 %	0,13 %	0,07 %

2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

Fonction 3 : Visibilité

Code de la défaillance	Libellé	Catégorie du véhicule		
		M1 Taux	N1 Taux	Tous Taux
3.4.1.b.2.	ESSUIE-GLACE: Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux	1,42 %	1,17 %	1,38 %
3.3.1.b.2.	MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS: Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé	0,39 %	0,94 %	0,45 %
3.5.1.a.2.	LAVE-GLACE DU PARE-BRISE: Lave-glace inopérant	0,40 %	0,70 %	0,43 %
3.2.1.a.2.	ÉTAT DES VITRAGES: Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs	0,26 %	1,02 %	0,36 %
3.4.1.a.2.	ESSUIE-GLACE: Essuie-glace inopérant ou manquant ou non conforme aux exigences	0,34 %	0,31 %	0,34 %
3.3.1.a.2.	MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS: Dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non conforme aux exigences	0,14 %	0,24 %	0,15 %

Fonction 4 : Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques

Code de la défaillance	Libellé	Catégorie du véhicule		
		M1 Taux	N1 Taux	Tous Taux
4.1.2.a.2.	ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT): L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences	4,67 %	5,39 %	4,74 %
4.3.1.a.2.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP): Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite	1,90 %	3,22 %	2,05 %
4.2.1.a.2.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Source lumineuse défectueuse	1,47 %	2,34 %	1,57 %
4.1.1.a.2.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES): Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite	1,15 %	1,53 %	1,19 %
4.1.1.b.2.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES): Système de projection fortement défectueux ou manquant	1,18 %	1,23 %	1,18 %
4.5.1.a.2.	ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE): Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite	1,05 %	1,32 %	1,08 %

Fonction 5 : Essieux, roues, pneus, suspension

Code de la défaillance	Libellé	Catégorie du véhicule		
		M1 Taux	N1 Taux	Tous Taux
5.2.3.d.2.	PNEUMATIQUES: Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté	3,03 %	2,89 %	3,00 %
5.2.3.e.2.	PNEUMATIQUES: L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint	2,20 %	2,21 %	2,19 %
5.3.4.a.2.	ROTULES DE SUSPENSION: Usure excessive	1,37 %	2,54 %	1,51 %
5.3.2.b.2.	AMORTISSEURS: Amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave	1,34 %	2,05 %	1,43 %
5.3.1.a.2.	RESSORTS ET STABILISATEURS: Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu	1,15 %	1,67 %	1,21 %
5.3.3.a.2.	TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu	1,19 %	1,33 %	1,20 %

2. ÉTAT DU PARC AUTOMOBILE CONTRÔLÉ

Fonction 6 : Châssis et accessoires du châssis

		Catégorie du véhicule	M1	N1	Tous
Code de la défaillance	Libellé	Taux	Taux	Taux	Taux
6.1.2.a.2.	TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX: Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement	0,88 %	1,03 %	0,89 %	
6.1.4.a.2.	PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE: Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact	0,59 %	1,09 %	0,65 %	
6.1.7.g.2.	TRANSMISSION: Capuchon anti-poussière manquant ou fêlé	0,58 %	1,06 %	0,64 %	
6.1.1.c.2.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage	0,26 %	1,16 %	0,38 %	
6.2.1.a.2.	ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures	0,26 %	0,82 %	0,33 %	
6.2.3.a.2.	PORTES ET POIGNÉES DE PORTE: Une portière ne s'ouvre ou ne se ferme pas correctement	0,27 %	0,37 %	0,28 %	

Fonction 7 : Autre matériel

		Catégorie du véhicule	M1	N1	Tous
Code de la défaillance	Libellé	Taux	Taux	Taux	Taux
7.1.5.b.2.	AIRBAG: Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule	0,64 %	0,68 %	0,64 %	
7.1.5.c.2.	AIRBAG: Coussin gonflable manifestation inopérant	0,46 %	0,53 %	0,46 %	
7.7.1.a.2.	AVERTISSEUR SONORE: Ne fonctionne pas correctement : totalement inopérant	0,28 %	0,67 %	0,33 %	
7.1.2.b.2.	ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Ceinture de sécurité endommagée : coupure ou signes de distension	0,21 %	0,45 %	0,24 %	
7.1.2.d.2.	ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Boucle de ceinture de sécurité endommagée ou ne fonctionnant pas correctement	0,22 %	0,21 %	0,22 %	
7.12.1.e.2.	CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ: L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système	0,16 %	0,10 %	0,16 %	

Fonction 8 : Nuisances

		Catégorie du véhicule	M1	N1	Tous
Code de la défaillance	Libellé	Taux	Taux	Taux	Taux
8.2.22.a.2.	OPACITÉ: L'opacité dépasse la valeur de réception ou les mesures sont instables	3,53 %	1,52 %	3,15 %	
8.2.22.e.2.	OPACITÉ: Contrôle impossible des émissions à l'échappement	2,48 %	2,87 %	2,53 %	
8.2.12.b.2.	ÉMISSIONS GAZEUSES: Les émissions gazeuses dépassent les niveaux réglementaires, en l'absence de valeur constructeur	1,77 %	2,79 %	1,79 %	
8.2.12.f.2.	ÉMISSIONS GAZEUSES: Contrôle impossible des émissions à l'échappement	1,67 %	3,02 %	1,69 %	
8.4.1.a.2.	PERTES DE LIQUIDES: Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route	1,57 %	2,13 %	1,63 %	
8.2.12.c.2.	ÉMISSIONS GAZEUSES: Coefficient lambda hors tolérances ou non conforme aux spécifications du constructeur	1,62 %	2,38 %	1,62 %	

3. CONTRÔLES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES

Les contrôles Techniques Complémentaires et les Contre-Visites associées concernent les Véhicules Utilitaires Légers (N1).

RÉPARTITION PAR NATURE DU CONTRÔLE EN 2021

Nature du contrôle	Nombre de CT
Contre-Visite Complémentaire	12 899
Contrôle Technique Complémentaire	1 298 572

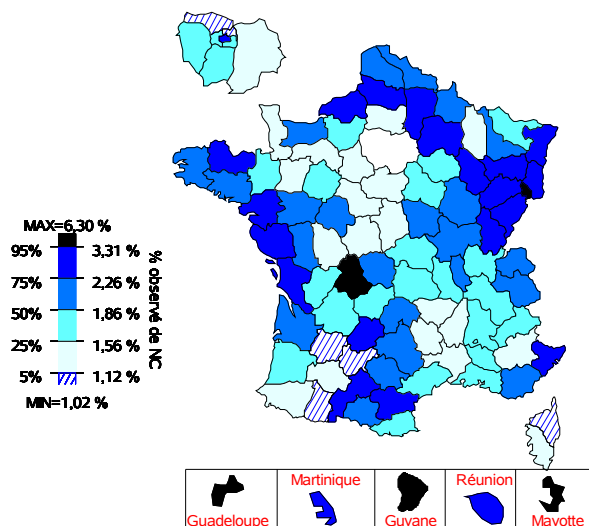
TAUX DE PRESCRIPTION DE CONTRE-VISITES A L'ISSUE DES CONTRÔLES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES EN 2021

Dans la carte ci-dessous :

5% des départements ont un taux de prescription de C.V. (CTC) inférieur à 1,12 %

50% des départements ont un taux de prescription de C.V. (CTC) inférieur à 1,86 %

5% des départements ont un taux de prescription de C.V. (CTC) supérieur à 3,31 %



Le taux de Contre-visites varie de 1,02% pour le département du Val d'Oise à 6,30% pour le département de Mayotte.

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR DÉPARTEMENT

4.1. VOLUME D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

Catégorie Véhicule Nature du contrôle	M1		N1		Tous les autres	
	CTP	CV	CTP	CV	CTP	CV
Ain	186 620	29 060	25 652	4 400	1 768	153
Aisne	131 607	20 587	18 974	3 056	1 429	154
Allier	106 328	15 442	17 439	2 802	984	87
Alpes-de-Haute-Provence	48 399	6 459	8 829	1 310	746	58
Alpes-Maritimes	301 694	41 335	36 687	5 687	4 390	385
Ardèche	93 870	12 926	17 071	2 672	1 163	100
Ardennes	75 391	10 551	10 611	1 466	846	70
Ariège	53 021	9 458	9 640	2 042	629	62
Aube	92 142	13 266	16 313	2 397	906	73
Aude	112 874	17 150	19 280	3 273	1 250	104
Aveyron	97 380	16 272	19 375	4 134	1 401	149
Bas-Rhin	331 232	45 827	36 435	5 686	2 605	226
Bouches-du-Rhône	535 499	66 936	67 562	8 938	5 409	697
Calvados	215 638	35 737	29 962	5 782	1 828	200
Cantal	47 071	7 481	9 310	1 677	652	58
Charente	111 831	18 198	19 904	3 695	1 121	131
Charente-Maritime	211 752	39 290	37 817	7 954	2 210	270
Cher	91 199	12 423	15 654	2 263	1 000	74
Corrèze	81 445	10 903	13 793	2 069	1 081	83
Corse-du-Sud	41 599	4 301	9 402	952	380	18
Côte-d'Or	155 430	26 356	22 694	4 227	1 621	195
Cotes-d'Armor	189 143	39 694	29 736	7 197	1 839	224
Creuse	36 314	6 432	7 086	1 419	622	51
Deux-Sèvres	118 327	21 805	20 852	4 675	1 395	179
Dordogne	137 816	20 805	27 225	4 579	1 523	173
Doubs	162 123	29 351	18 214	3 717	1 332	161
Drome	169 635	24 510	26 560	4 252	1 610	136
Essonne	321 543	34 465	36 767	3 321	4 874	338
Eure	175 567	28 091	25 618	4 119	1 626	173
Eure-et-Loir	132 727	16 596	20 012	2 764	1 345	113
Finistère	282 567	48 200	39 346	8 052	2 423	265
Gard	224 083	29 775	37 508	5 573	1 956	162
Gers	63 540	9 146	13 517	2 189	762	91
Gironde	469 608	70 820	68 398	10 827	4 441	451
Guadeloupe	89 276	12 890	14 709	2 004	793	105
Guyane	27 550	3 273	7 311	763	474	27
Haut-Rhin	233 444	34 548	25 553	4 286	1 450	157
Haute-Corse	49 694	4 531	11 971	1 150	516	30
Haute-Garonne	397 324	63 946	48 789	8 178	4 020	438
Haute-Loire	70 168	8 440	12 350	1 678	1 045	63
Haute-Marne	57 830	11 072	9 603	2 041	723	68
Haute-Saône	74 553	13 221	11 425	2 286	809	86
Haute-Savoie	247 913	39 200	30 542	5 315	2 096	203
Haute-Vienne	121 120	22 590	17 493	3 625	1 101	125
Hauts-Alpes	46 965	8 121	9 497	1 909	608	58
Hauts-Pyrénées	73 594	9 821	12 192	1 889	642	58
Hauts-de-Seine	208 669	22 200	16 019	1 639	5 647	336
Hérault	337 643	42 251	47 927	6 537	2 775	249
Ille-et-Vilaine	336 325	65 407	43 917	9 574	2 858	397
Indre	70 390	9 782	13 496	2 044	854	56
Indre-et-Loire	180 272	30 001	25 445	4 398	1 690	220
Isère	372 732	47 724	49 860	6 580	2 919	207
Jura	79 251	13 613	11 995	2 363	805	83

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR DÉPARTEMENT

Catégorie Véhicule Nature du contrôle	M1		N1		Tous les autres	
	CTP	CV	CTP	CV	CTP	CV
La Réunion	186 166	24 569	36 230	4 613	2 286	194
Landes	136 974	23 707	21 702	4 587	1 316	190
Loir-et-Cher	103 783	13 766	18 313	2 592	1 172	94
Loire	234 048	35 893	30 962	5 474	1 963	193
Loire-Atlantique	416 142	89 518	53 848	12 669	3 866	566
Loiret	216 741	27 276	31 324	4 064	1 789	136
Lot	56 794	9 534	11 243	2 279	713	85
Lot-et-Garonne	110 509	14 706	21 005	3 178	910	66
Lozère	22 081	3 346	4 678	855	425	39
Maine-et-Loire	240 526	50 196	35 036	8 175	2 170	281
Manche	169 791	26 960	29 012	5 070	1 669	184
Marne	152 582	26 181	27 934	5 506	1 327	145
Martinique	82 368	8 709	12 309	1 161	660	60
Mayenne	94 772	16 647	15 160	3 185	1 023	111
Mayotte	11 171	1 833	1 697	206	644	49
Meurthe-et-Moselle	208 986	27 665	22 998	3 129	1 710	130
Meuse	51 312	7 394	8 256	1 368	686	69
Morbihan	248 605	47 349	37 943	8 351	2 198	282
Moselle	330 527	41 574	30 447	3 788	2 536	194
Nièvre	65 873	10 724	11 502	2 133	872	89
Nord	694 443	92 398	63 160	8 249	5 477	440
Oise	239 278	25 535	32 796	3 248	2 219	160
Orne	80 878	11 281	13 353	2 179	1 003	102
Paris	90 818	10 739	4 713	680	3 905	557
Pas-de-Calais	385 647	59 772	44 700	7 151	3 048	266
Puy-de-Dôme	202 946	26 228	27 942	4 024	2 018	192
Pyrénées-Atlantiques	220 953	32 586	34 570	5 225	2 025	184
Pyrénées-Orientales	150 665	22 876	22 209	3 729	1 631	168
Rhône	449 338	61 228	53 978	7 778	5 815	490
Saône-et-Loire	170 711	28 388	26 864	5 522	1 748	198
Sarthe	168 775	31 191	23 552	4 833	1 810	246
Savoie	124 904	21 316	19 819	3 780	1 725	151
Seine-et-Marne	370 181	38 105	43 887	3 951	5 390	324
Seine-Maritime	331 100	55 234	41 434	7 084	2 796	305
Seine-Saint-Denis	322 503	27 148	49 306	3 410	17 376	874
Somme	161 012	26 255	21 363	3 689	1 846	243
Tarn	119 301	21 431	18 873	3 965	1 142	121
Tarn-et-Garonne	88 254	12 265	15 699	2 429	777	82
Territoire-de-Belfort	42 861	6 711	4 113	675	267	19
Val-d'Oise	322 452	26 394	40 419	2 830	7 622	354
Val-de-Marne	232 341	26 855	26 584	2 875	8 605	718
Var	331 981	45 225	46 522	6 873	2 912	285
Vaucluse	189 015	23 366	34 007	4 537	1 692	151
Vendée	229 489	46 643	38 152	8 878	2 377	342
Vienne	137 583	22 008	22 395	4 243	1 433	158
Vosges	119 241	19 308	17 103	3 178	1 386	122
Yonne	98 779	14 688	16 514	2 904	1 194	104
Yvelines	344 813	37 684	29 619	2 939	4 216	258
Total	18 239 741	2 682 684	2 548 582	410 666	214 382	19 601

	CONTRÔLES TECHNIQUES PERIODIQUES	CONTRE-VISITES	TOTAL
Véhicules de collection	35 807	5 394	41 201
Véhicules spécifiques	178 575	14 207	192 782

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR DÉPARTEMENT

4.2. TAUX DE PRESCRIPTION DE CONTRE-VISITES EN 2021

Catégorie du véhicule	M1				N1			
	Taux A	Taux RS	Taux S	Taux R	Taux A	Taux RS	Taux S	Taux R
Ain	80,30 %	19,70 %	19,04 %	0,66 %	76,58 %	23,42 %	22,26 %	1,15 %
Aisne	79,87 %	20,13 %	19,47 %	0,66 %	77,92 %	22,08 %	21,21 %	0,87 %
Allier	81,75 %	18,25 %	17,64 %	0,62 %	78,33 %	21,67 %	20,63 %	1,04 %
Alpes-de-Haute-Provence	82,90 %	17,10 %	16,36 %	0,73 %	78,51 %	21,49 %	20,36 %	1,12 %
Alpes Maritimes	80,22 %	19,78 %	19,16 %	0,62 %	74,65 %	25,35 %	24,24 %	1,11 %
Ardèche	82,91 %	17,09 %	16,58 %	0,51 %	78,20 %	21,80 %	20,96 %	0,84 %
Ardennes	81,66 %	18,34 %	17,84 %	0,51 %	80,28 %	19,72 %	18,91 %	0,80 %
Ariège	76,76 %	23,24 %	22,06 %	1,18 %	69,51 %	30,49 %	28,44 %	2,04 %
Aube	82,27 %	17,73 %	17,10 %	0,63 %	80,53 %	19,47 %	18,56 %	0,91 %
Aude	80,71 %	19,29 %	18,61 %	0,68 %	77,24 %	22,76 %	21,71 %	1,06 %
Aveyron	79,93 %	20,07 %	19,32 %	0,75 %	73,15 %	26,85 %	25,58 %	1,27 %
Bas-Rhin	81,66 %	18,34 %	17,77 %	0,57 %	77,02 %	22,98 %	22,05 %	0,93 %
Bouches-du-Rhône	81,91 %	18,09 %	17,52 %	0,57 %	78,45 %	21,55 %	20,55 %	1,01 %
Calvados	78,65 %	21,35 %	20,51 %	0,84 %	72,64 %	27,36 %	25,93 %	1,43 %
Cantal	80,28 %	19,72 %	19,21 %	0,51 %	75,39 %	24,61 %	23,86 %	0,75 %
Charente	79,50 %	20,50 %	19,63 %	0,86 %	75,78 %	24,22 %	22,90 %	1,32 %
Charente Maritime	76,74 %	23,26 %	22,34 %	0,92 %	71,51 %	28,49 %	27,01 %	1,48 %
Cher	83,09 %	16,91 %	16,28 %	0,63 %	80,94 %	19,06 %	18,18 %	0,88 %
Corrèze	83,06 %	16,94 %	16,46 %	0,48 %	78,96 %	21,04 %	20,39 %	0,65 %
Corse du Sud	84,01 %	15,99 %	15,57 %	0,43 %	82,66 %	17,34 %	16,71 %	0,63 %
Côtes d'Armor	74,44 %	25,56 %	24,50 %	1,05 %	68,63 %	31,37 %	29,80 %	1,57 %
Côte-d'Or	78,69 %	21,31 %	20,58 %	0,73 %	74,44 %	25,56 %	24,22 %	1,34 %
Creuse	78,72 %	21,28 %	20,48 %	0,80 %	74,54 %	25,46 %	24,02 %	1,44 %
Deux-Sèvres	77,76 %	22,24 %	21,56 %	0,68 %	72,68 %	27,32 %	26,30 %	1,02 %
Dordogne	80,61 %	19,39 %	18,69 %	0,70 %	77,22 %	22,78 %	21,78 %	1,00 %
Doubs	76,73 %	23,27 %	22,59 %	0,68 %	71,96 %	28,04 %	26,87 %	1,16 %
Drôme	81,98 %	18,02 %	17,48 %	0,54 %	78,38 %	21,62 %	20,84 %	0,79 %
Essonne	83,53 %	16,47 %	15,94 %	0,54 %	82,35 %	17,65 %	16,81 %	0,84 %
Eure	79,40 %	20,60 %	19,88 %	0,71 %	76,45 %	23,55 %	22,55 %	1,01 %
Eure-et-Loir	84,17 %	15,83 %	15,26 %	0,57 %	81,10 %	18,90 %	17,97 %	0,93 %
Finistère	78,90 %	21,10 %	20,26 %	0,84 %	72,42 %	27,58 %	26,09 %	1,48 %
Gard	82,51 %	17,49 %	16,91 %	0,59 %	78,54 %	21,46 %	20,48 %	0,98 %
Gers	82,13 %	17,87 %	17,12 %	0,74 %	79,26 %	20,74 %	19,83 %	0,91 %
Gironde	79,72 %	20,28 %	19,55 %	0,73 %	76,16 %	23,84 %	22,61 %	1,22 %
Guadeloupe	73,82 %	26,18 %	25,02 %	1,15 %	71,53 %	28,47 %	26,47 %	2,00 %
Guyane	72,71 %	27,29 %	26,30 %	0,99 %	73,03 %	26,97 %	25,67 %	1,30 %
Haut-Rhin	80,23 %	19,77 %	19,06 %	0,71 %	75,14 %	24,86 %	23,46 %	1,40 %
Haute-Corse	87,57 %	12,43 %	12,19 %	0,24 %	85,42 %	14,58 %	14,14 %	0,43 %
Haute-Garonne	77,84 %	22,16 %	21,31 %	0,85 %	73,35 %	26,65 %	25,29 %	1,36 %
Haute-Loire	85,01 %	14,99 %	14,47 %	0,53 %	81,30 %	18,70 %	17,89 %	0,82 %
Haute-Marne	76,35 %	23,65 %	22,59 %	1,06 %	71,95 %	28,05 %	26,51 %	1,54 %
Haute-Saône	78,06 %	21,94 %	21,25 %	0,69 %	73,37 %	26,63 %	25,40 %	1,23 %
Haute-Savoie	79,43 %	20,57 %	19,94 %	0,64 %	75,21 %	24,79 %	23,80 %	0,99 %
Haute-Vienne	76,35 %	23,65 %	22,82 %	0,83 %	72,06 %	27,94 %	26,87 %	1,07 %
Hautes Alpes	77,93 %	22,07 %	21,10 %	0,97 %	71,73 %	28,27 %	26,85 %	1,42 %
Hautes-Pyrénées	82,79 %	17,21 %	16,64 %	0,57 %	78,71 %	21,29 %	20,43 %	0,86 %
Hauts-de-Seine	85,95 %	14,05 %	13,59 %	0,46 %	84,86 %	15,14 %	14,63 %	0,51 %
Hérault	82,62 %	17,38 %	16,89 %	0,49 %	78,30 %	21,70 %	20,72 %	0,98 %
Ille-et-Vilaine	72,85 %	27,15 %	25,70 %	1,45 %	67,95 %	32,05 %	29,79 %	2,25 %
Indre	83,04 %	16,96 %	16,47 %	0,49 %	79,92 %	20,08 %	19,32 %	0,76 %
Indre-et-Loire	76,51 %	23,49 %	22,55 %	0,94 %	73,17 %	26,83 %	25,34 %	1,49 %
Isère	83,59 %	16,41 %	15,91 %	0,49 %	81,09 %	18,91 %	18,15 %	0,76 %
Jura	78,66 %	21,34 %	20,38 %	0,96 %	72,08 %	27,92 %	26,44 %	1,48 %

4. RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR DÉPARTEMENT

Catégorie du véhicule	M1				N1			
	Taux A	Taux RS	Taux S	Taux R	Taux A	Taux RS	Taux S	Taux R
La Réunion	79,86 %	20,14 %	19,61 %	0,54 %	78,09 %	21,91 %	21,09 %	0,82 %
Landes	77,80 %	22,20 %	21,42 %	0,78 %	72,38 %	27,62 %	26,41 %	1,21 %
Loir et Cher	83,06 %	16,94 %	16,48 %	0,47 %	80,75 %	19,25 %	18,62 %	0,63 %
Loire	80,33 %	19,67 %	18,96 %	0,71 %	75,17 %	24,83 %	23,64 %	1,19 %
Loire-Atlantique	74,16 %	25,84 %	24,72 %	1,12 %	68,75 %	31,25 %	29,46 %	1,78 %
Loiret	83,88 %	16,12 %	15,58 %	0,54 %	82,05 %	17,95 %	17,19 %	0,76 %
Lot	79,12 %	20,88 %	19,99 %	0,90 %	72,97 %	27,03 %	25,73 %	1,30 %
Lot-et-Garonne	82,58 %	17,42 %	16,81 %	0,61 %	79,20 %	20,80 %	19,88 %	0,91 %
Lozère	81,78 %	18,22 %	17,60 %	0,62 %	76,34 %	23,66 %	22,55 %	1,11 %
Maine-et-Loire	75,59 %	24,41 %	23,47 %	0,94 %	70,84 %	29,16 %	27,65 %	1,51 %
Manche	80,54 %	19,46 %	18,75 %	0,71 %	76,56 %	23,44 %	22,42 %	1,02 %
Marne	78,14 %	21,86 %	21,18 %	0,68 %	73,34 %	26,66 %	25,55 %	1,10 %
Martinique	78,78 %	21,22 %	20,60 %	0,63 %	78,02 %	21,98 %	21,24 %	0,75 %
Mayenne	79,24 %	20,76 %	20,01 %	0,76 %	74,10 %	25,90 %	24,91 %	0,98 %
Mayotte	67,40 %	32,60 %	31,82 %	0,78 %	65,88 %	34,12 %	32,65 %	1,47 %
Meurthe-et-Moselle	77,20 %	22,80 %	21,95 %	0,85 %	73,31 %	26,69 %	25,52 %	1,17 %
Meuse	82,55 %	17,45 %	16,97 %	0,48 %	79,23 %	20,77 %	20,00 %	0,78 %
Morbihan	75,66 %	24,34 %	23,01 %	1,33 %	68,93 %	31,07 %	28,78 %	2,29 %
Moselle	82,12 %	17,88 %	17,32 %	0,55 %	79,33 %	20,67 %	19,80 %	0,87 %
Nièvre	79,56 %	20,44 %	19,74 %	0,70 %	74,48 %	25,52 %	24,31 %	1,21 %
Nord	81,99 %	18,01 %	17,37 %	0,64 %	79,03 %	20,97 %	19,86 %	1,11 %
Oise	79,36 %	20,64 %	19,64 %	1,00 %	70,87 %	29,13 %	27,10 %	2,03 %
Orne	82,65 %	17,35 %	16,73 %	0,63 %	78,57 %	21,43 %	20,34 %	1,09 %
Paris	83,02 %	16,98 %	16,43 %	0,55 %	77,17 %	22,83 %	21,83 %	1,00 %
Pas-de-Calais	79,90 %	20,10 %	19,36 %	0,74 %	76,86 %	23,14 %	22,11 %	1,03 %
Puy-de-Dôme	83,52 %	16,48 %	15,88 %	0,61 %	79,50 %	20,50 %	19,55 %	0,94 %
Pyrénées-Atlantiques	81,63 %	18,37 %	17,75 %	0,62 %	79,61 %	20,39 %	19,51 %	0,89 %
Pyrénées-Orientales	79,98 %	20,02 %	19,15 %	0,87 %	76,00 %	24,00 %	22,79 %	1,21 %
Rhône	80,02 %	19,98 %	19,26 %	0,72 %	76,07 %	23,93 %	22,75 %	1,18 %
Saône-et-Loire	79,46 %	20,54 %	19,73 %	0,81 %	73,75 %	26,25 %	24,95 %	1,30 %
Sarthe	78,17 %	21,83 %	20,90 %	0,94 %	73,46 %	26,54 %	25,14 %	1,39 %
Savoie	78,06 %	21,94 %	21,04 %	0,90 %	72,86 %	27,14 %	25,70 %	1,44 %
Seine-et-Marne	85,22 %	14,78 %	14,32 %	0,46 %	84,82 %	15,18 %	14,52 %	0,66 %
Seine-Maritime	78,18 %	21,82 %	20,93 %	0,89 %	74,55 %	25,45 %	24,22 %	1,23 %
Seine-Saint-Denis	88,18 %	11,82 %	11,54 %	0,28 %	88,14 %	11,86 %	11,36 %	0,50 %
Somme	78,85 %	21,15 %	20,42 %	0,73 %	75,69 %	24,31 %	23,16 %	1,16 %
Tarn	77,80 %	22,20 %	21,39 %	0,82 %	72,82 %	27,18 %	25,71 %	1,47 %
Tarn-et-Garonne	82,04 %	17,96 %	17,29 %	0,68 %	78,89 %	21,11 %	20,22 %	0,89 %
Territoire-de-Belfort	78,80 %	21,20 %	20,43 %	0,78 %	74,28 %	25,72 %	24,56 %	1,17 %
Val-d'Oise	89,08 %	10,92 %	10,68 %	0,24 %	88,92 %	11,08 %	10,66 %	0,41 %
Val-de-Marne	83,82 %	16,18 %	15,78 %	0,41 %	82,57 %	17,43 %	16,85 %	0,58 %
Var	81,72 %	18,28 %	17,72 %	0,56 %	77,22 %	22,78 %	21,89 %	0,89 %
Vaucluse	84,16 %	15,84 %	15,26 %	0,58 %	81,32 %	18,68 %	17,75 %	0,94 %
Vendée	76,33 %	23,67 %	22,77 %	0,90 %	71,70 %	28,30 %	26,93 %	1,37 %
Vienne	80,81 %	19,19 %	18,39 %	0,80 %	76,83 %	23,17 %	22,03 %	1,15 %
Vosges	79,83 %	20,17 %	19,55 %	0,63 %	75,63 %	24,37 %	23,38 %	0,99 %
Yonne	80,77 %	19,23 %	18,55 %	0,69 %	76,38 %	23,62 %	22,53 %	1,08 %
Yvelines	85,57 %	14,43 %	14,00 %	0,43 %	84,38 %	15,62 %	14,99 %	0,62 %

5. ANNEXES

Liste des défaillances soumises à l'obligation de Contre-Visites au 31/12/2021

Les défaillances critiques sont en caractères gras.

IDENTIFICATION DU VEHICULE

- 0.1.1.a.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION: Plaque manquante ou, si mal fixée, elle risque de tomber
- 0.1.1.b.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION: Inscription manquante ou illisible
- 0.1.1.c.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION: Ne correspond pas aux documents du véhicule
- 0.1.1.d.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION: Plaque non conforme
- 0.2.1.a.2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE: Manquant ou introuvable
- 0.2.1.b.2. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE: Incomplet, illisible, manifestement falsifié ou ne correspondant pas aux documents du véhicule
- 0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE: Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle
- 0.4.1.b.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE: Non-concordance de l'énergie avec le document d'identification
- 0.4.1.c.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE: Modification nécessitant une mise en conformité par rapport aux données du document d'identification
- 0.5.1.a.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif de contrôle du réglage des feux d'éclairage lors du contrôle
- 0.5.1.b.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif de contrôle de la pression de gonflage des pneumatiques lors du contrôle
- 0.5.1.c.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif pour le contrôle du freinage et de la pesée lors du contrôle
- 0.5.1.d.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne de l'appareil de contrôle de la symétrie de la suspension lors du contrôle
- 0.5.1.e.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif de contrôle du roulement lors du contrôle
- 0.5.1.f.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif d'analyse des gaz d'échappement lors du contrôle
- 0.5.1.g.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif de mesure de l'opacité des fumées lors du contrôle
- 0.5.1.h.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du dispositif de diagnostic des systèmes embarqués de contrôle des émissions polluantes lors du contrôle
- 0.5.1.i.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du décéléromètre lors du contrôle
- 0.5.1.j.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne de l'outil de mesure de la résistance électrique lors du contrôle
- 0.5.1.k.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du pont élévateur lors du contrôle
- 0.5.1.l.2. CONDITIONS DE CONTRÔLE: Panne du système de levage auxiliaire lors du contrôle
- 0.6.1.b.2. DOCUMENTS D'IDENTIFICATION COMPLÉMENTAIRES : Date limite de validité d'épreuve dépassée
- 0.6.1.c.2. DOCUMENTS D'IDENTIFICATION COMPLÉMENTAIRES: Non-concordance entre le document d'identification complémentaire et le véhicule

EQUIPEMENTS DE FREINAGE

- 1.1.1.a.2. PIVOT DE LA PÉDALE DU FREIN DE SERVICE: Pivot trop serré
- 1.1.1.b.2. PIVOT DE LA PÉDALE DU FREIN DE SERVICE: Usure fortement avancée ou jeu
- 1.1.2.a.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE: Course trop grande, réserve de course insuffisante
- 1.1.2.b.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE : Dégagement du frein rendu difficile : fonctionnalité réduite

- 1.1.2.c.2. ÉTAT ET COURSE DE LA PÉDALE DU DISPOSITIF DE FREINAGE: Caoutchouc ou dispositif antidérapant de la pédale de frein manquant, mal fixé ou usé
- 1.1.10.a.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Dispositif de freinage assisté défectueux
- 1.1.10.a.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Dispositif de freinage assisté ne fonctionnant pas**
- 1.1.10.b.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Maître-cylindre défectueux, mais freinage toujours opérant
- 1.1.10.b.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Maître-cylindre défectueux ou non étanche**
- 1.1.10.c.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Fixation insuffisante du maître-cylindre, mais frein toujours opérant
- 1.1.10.c.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Fixation insuffisante du maître-cylindre**
- 1.1.10.c.5. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Fixation insuffisante du maître-cylindre
- 1.1.10.d.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Niveau du liquide de frein sous la marque MIN
- 1.1.10.d.3. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Pas de liquide de frein visible**
- 1.1.10.e.2. DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES): Réservoir du maître-cylindre détérioré
- 1.1.11.a.3. CONDUITES RIGIDES DES FREINS: Risque imminent de défaillance ou de rupture**
- 1.1.11.b.3. CONDUITES RIGIDES DES FREINS: Manque d'étanchéité des conduites ou des raccords**
- 1.1.11.c.2. CONDUITES RIGIDES DES FREINS: Endommagement ou corrosion excessive
- 1.1.11.c.3. CONDUITES RIGIDES DES FREINS: Endommagement ou **corrosion excessive affectant le fonctionnement des freins par blocage ou risque imminent de perte d'étanchéité**
- 1.1.11.d.2. CONDUITES RIGIDES DES FREINS: Conduites mal placées : risques d'endommagement
- 1.1.12.a.3. FLEXIBLES DE FREINS: Risque imminent de défaillance ou de rupture**
- 1.1.12.b.2. FLEXIBLES DE FREINS: Flexibles endommagés ou frottant contre une autre pièce
- 1.1.12.c.3. FLEXIBLES DE FREINS: Manque d'étanchéité des flexibles ou des raccords**
- 1.1.12.d.2. FLEXIBLES DE FREINS: Gonflement excessif des flexibles
- 1.1.12.d.3. FLEXIBLES DE FREINS: Gonflement excessif des flexibles : tresse altérée**
- 1.1.12.e.2. FLEXIBLES DE FREINS: Flexibles poreux
- 1.1.12.f.2. FLEXIBLES DE FREINS: Flexibles mal placés
- 1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS: Usure excessive (marque minimale atteinte)
- 1.1.13.a.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS: Usure excessive (marque minimale non visible)**
- 1.1.13.b.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS: Garnitures ou plaquettes encrassées par de l'huile, de la graisse, etc.
- 1.1.13.b.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS: Garnitures ou plaquettes encrassées par de l'huile, de la graisse, etc. : performances de freinage réduites**
- 1.1.13.c.3. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS: Garnitures ou plaquettes absentes ou mal montées**

5. ANNEXES

1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Disque ou tambour usé

1.1.14.a.3. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Disque ou tambour excessivement usé, excessivement rayé, fissuré, mal fixé ou cassé

1.1.14.b.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc.

1.1.14.b.3. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Tambours ou disques encrassés par de l'huile, de la graisse, etc. : performances de freinage réduites

1.1.14.c.3. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Absence de tambour ou de disque

1.1.14.d.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS: Plateau mal fixé

1.1.15.a.2. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Câbles endommagés ou flambage

1.1.15.a.3. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Câbles endommagés ou flambage : performances de freinage réduite

1.1.15.b.2. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Usure ou corrosion fortement avancée

1.1.15.b.3. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Usure ou corrosion fortement avancée : performances de freinage réduites

1.1.15.c.2. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Défaut des jonctions de câbles ou de tringles de nature à compromettre la sécurité

1.1.15.d.2. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Fixation des câbles défectueuse

1.1.15.e.2. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Entrave du mouvement du système de freinage

1.1.15.f.2. CÂBLE DE FREINS, TIMONERIE: Mouvement anormal de la timonerie à la suite d'un mauvais réglage ou d'une usure excessive

1.1.16.a.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Cylindre ou étrier fissuré ou endommagé

1.1.16.a.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Cylindre ou étrier fissuré ou endommagé : performances de freinage réduites

1.1.16.b.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Étanchéité insuffisante

1.1.16.b.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Étanchéité insuffisante : performances de freinage réduites

1.1.16.c.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Défaut du cylindre ou de l'étrier ou actionneur mal monté compromettant la sécurité

1.1.16.c.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Défaut du cylindre ou de l'étrier ou actionneur mal monté compromettant la sécurité : performances de freinage réduites

1.1.16.d.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Corrosion excessive

1.1.16.d.3. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Corrosion excessive : risque de fissure

1.1.16.d.5. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Corrosion excessive : risque de fissure

1.1.16.f.2. CYLINDRES OU ÉTRIERS DE FREINS: Capuchon anti-poussière manquant ou excessivement endommagé

1.1.17.a.2. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE: Liaison défectueuse

1.1.17.b.2. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE: Mauvais réglage de la liaison

1.1.17.c.2. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE: Valve grippée ou inopérante ou défaut d'étanchéité (l'ABS fonctionne)

1.1.17.c.3. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE: Valve grippée ou inopérante ou défaut d'étanchéité

1.1.17.d.3. CORRECTEUR AUTOMATIQUE DE FREINAGE: Valve manquante (si requise)

1.1.21.a.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET: Dispositifs endommagés extérieurement ou présentant une corrosion excessive qui porte atteinte au système de freinage

1.1.21.a.3. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET: Dispositifs endommagés extérieurement ou présentant une corrosion excessive qui porte atteinte au système de freinage : performances de freinage réduites

1.1.21.c.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET: Défaut de tout élément de nature à compromettre la sécurité ou élément mal monté

1.1.21.d.2. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET: Modification dangereuse d'un élément

1.1.21.d.3. SYSTÈME DE FREINAGE COMPLET: Modification dangereuse d'un élément : performances de freinage réduites

1.1.6.a.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Verrouillage insuffisant

1.1.6.b.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Usure excessive au niveau de l'axe du levier ou du mécanisme du levier à cliquet

1.1.6.c.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Course trop longue (réglage incorrect)

1.1.6.d.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Actionneur manquant, endommagé ou ne fonctionnant pas

1.1.6.e.2. COMMANDE DU FREIN DE STATIONNEMENT: Mauvais fonctionnement, signal avertisseur indiquant un dysfonctionnement

1.2.1.a.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Freinage insuffisant sur une ou plusieurs roues

1.2.1.a.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues

1.2.1.b.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Déséquilibre notable

1.2.1.b.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Déséquilibre important sur l'essieu directeur

1.2.1.c.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Freinage non modérable

1.2.1.d.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Temps de réponse trop long sur l'une des roues

1.2.1.e.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE: Fluctuation excessive de la force de freinage pendant chaque tour de roue

1.2.2.a.2. EFFICACITÉ DU FREIN DE SERVICE: Efficacité insuffisante

1.2.2.a.3. EFFICACITÉ DU FREIN DE SERVICE: Efficacité inférieure à 50 % de la valeur limite

1.3.1.a.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS: Freinage insuffisant sur une ou plusieurs roues

1.3.1.a.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS: Freinage inexistant sur une ou plusieurs roues

1.3.1.b.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS: Déséquilibre notable

1.3.1.b.3. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS: Déséquilibre important sur l'essieu directeur

1.3.1.c.2. PERFORMANCES DU FREIN DE SECOURS: Freinage non modérable

1.3.2.a.2. EFFICACITÉ DU FREIN DE SECOURS: Efficacité insuffisante

1.6.1.c.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS): Capteur de vitesse de roue manquant ou endommagé

1.6.1.d.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS): Câblage endommagé

1.6.1.e.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS): Autres composants manquants ou endommagés

1.6.1.f.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS): Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

1.8.1.a.2. LIQUIDE DE FREIN: Liquide de frein contaminé ou sédimenté

1.8.1.a.3. LIQUIDE DE FREIN: Liquide de frein contaminé ou sédimenté : risque imminent de défaillance

DIRECTION

2.1.1.a.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Conduite dure

2.1.1.b.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Axe de sortie tordu ou cannelures usées

2.1.1.b.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Axe de sortie tordu ou cannelures usées : fonctionnalité affectée

5. ANNEXES

- 2.1.1.c.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Usure excessive de l'axe de sortie
- 2.1.1.c.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Usure excessive de l'axe de sortie : fonctionnalité affectée**
- 2.1.1.d.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Mouvement excessif de l'axe de sortie
- 2.1.1.d.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Mouvement excessif de l'axe de sortie : fonctionnalité affectée**
- 2.1.1.e.2. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Manque d'étanchéité : formation de gouttelettes
- 2.1.1.f.3. ÉTAT DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Déformation, fissure, cassure**
- 2.1.2.a.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Mauvaise fixation
- 2.1.2.a.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Mauvaise fixation : fixations dangereusement mal attachées ou jeu par rapport au châssis/ à la carrosserie**
- 2.1.2.b.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Ovalisation des trous de fixation dans le châssis
- 2.1.2.b.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Ovalisation des trous de fixation dans le châssis : fixations gravement affectées**
- 2.1.2.c.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Boulons de fixation manquants ou fêlés
- 2.1.2.c.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Boulons de fixation manquants ou fêlés : fixations gravement affectées**
- 2.1.2.d.2. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Fêlure
- 2.1.2.d.3. FIXATION DU BOÎTIER OU DE LA CRÉMAILLÈRE DE DIRECTION: Fêlure ou cassure affectant la stabilité ou la fixation du boîtier ou de la crémaillère**
- 2.1.3.a.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Jeu entre des organes qui devraient être fixes
- 2.1.3.a.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Jeu entre des organes qui devraient être fixes : jeu excessif ou risque de dissociation**
- 2.1.3.b.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Usure excessive des articulations
- 2.1.3.b.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Usure excessive des articulations : risque très grave de détachement**
- 2.1.3.c.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Fêlure ou déformation d'un élément
- 2.1.3.c.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Fêlure ou déformation d'un élément : fonctionnement affecté**
- 2.1.3.d.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Absence de dispositifs de verrouillage
- 2.1.3.e.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Désalignement d'éléments
- 2.1.3.f.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Modification présentant un risque
- 2.1.3.f.3. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Modification présentant un risque : fonctionnement affecté**
- 2.1.3.g.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Capuchon antipoussière manquant ou gravement détérioré
- 2.1.4.a.2. FONCTIONNEMENT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Frottement d'une partie mobile de la timonerie contre une partie fixe
- 2.1.4.b.2. FONCTIONNEMENT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION: Butées inopérantes ou manquantes
- 2.1.5.a.2. DIRECTION ASSISTÉE: Fuite de liquide ou fonctions affectées
- 2.1.5.b.2. DIRECTION ASSISTÉE: Réservoir insuffisant
- 2.1.5.c.2. DIRECTION ASSISTÉE: Mécanisme inopérant
- 2.1.5.c.3. DIRECTION ASSISTÉE: Mécanisme inopérant : direction affectée**
- 2.1.5.d.2. DIRECTION ASSISTÉE: Mécanisme fêlé ou peu fiable
- 2.1.5.d.3. DIRECTION ASSISTÉE: Mécanisme fêlé ou peu fiable : direction affectée**
- 2.1.5.e.2. DIRECTION ASSISTÉE: Élément faussé ou frottant contre une autre pièce
- 2.1.5.e.3. DIRECTION ASSISTÉE: Élément faussé ou frottant contre une autre pièce : direction affectée**
- 2.1.5.f.2. DIRECTION ASSISTÉE: Modification présentant un risque
- 2.1.5.f.3. DIRECTION ASSISTÉE: Modification présentant un risque : direction affectée**
- 2.1.5.g.2. DIRECTION ASSISTÉE: Endommagement ou corrosion excessive de câbles ou de flexibles
- 2.1.5.g.3. DIRECTION ASSISTÉE: Endommagement ou corrosion excessive de câbles ou de flexibles : direction affectée**
- 2.2.1.a.2. ÉTAT DU VOLANT: Mouvement relatif entre le volant et la colonne
- 2.2.1.a.3. ÉTAT DU VOLANT: Mouvement relatif entre le volant et la colonne : risque très grave de détachement**
- 2.2.1.b.2. ÉTAT DU VOLANT: Absence de dispositif de retenue sur le moyeu du volant
- 2.2.1.b.3. ÉTAT DU VOLANT: Absence de dispositif de retenue sur le moyeu du volant : risque très grave de détachement**
- 2.2.1.c.2. ÉTAT DU VOLANT: Fêlure ou mauvaise fixation du moyeu, de la couronne ou des rayons du volant
- 2.2.1.c.3. ÉTAT DU VOLANT: Fêlure ou mauvaise fixation du moyeu, de la couronne ou des rayons du volant : risque très grave de détachement**
- 2.2.2.a.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION: Mouvement excessif du centre du volant vers le bas ou le haut
- 2.2.2.b.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION: Mouvement excessif du haut de la colonne par rapport à l'axe de la colonne
- 2.2.2.c.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION: Raccord souple détérioré
- 2.2.2.d.2. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION: Mauvaise fixation
- 2.2.2.d.3. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION: Mauvaise fixation : risque très grave de détachement**
- 2.2.2.e.3. COLONNE ET AMORTISSEURS DE DIRECTION: Modification présentant un risque**
- 2.3.1.a.2. JEU DANS LA DIRECTION: Jeu excessif
- 2.3.1.a.3. JEU DANS LA DIRECTION: Jeu excessif : sécurité de la direction compromise**
- 2.6.1.a.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE: L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système
- 2.6.1.b.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE: Incohérence entre l'angle du volant et l'angle des roues
- 2.6.1.b.3. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE: Incohérence entre l'angle du volant et l'angle des roues : direction affectée**
- 2.6.1.c.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE: L'assistance ne fonctionne pas
- 2.6.1.d.2. DIRECTION ASSISTÉE ÉLECTRONIQUE: Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

VISIBILITE

- 3.1.1.a.2. CHAMP DE VISION: Obstruction dans le champ de vision du conducteur affectant la vue frontale ou latérale, à l'intérieur de la zone balayée par les essuie-glaces ou rétroviseurs extérieurs non visibles
- 3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES: Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs
- 3.2.1.a.3. ÉTAT DES VITRAGES: Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces : visibilité fortement entravée**
- 3.2.1.b.2. ÉTAT DES VITRAGES: Pare-brise ou vitre latérale avant non conforme aux exigences
- 3.2.1.c.2. ÉTAT DES VITRAGES: Vitrage dans un état inacceptable
- 3.2.1.c.3. ÉTAT DES VITRAGES: Vitrage dans un état inacceptable : visibilité fortement entravée**
- 3.3.1.a.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS: Dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non conforme aux exigences
- 3.3.1.a.3. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS: Plus d'un dispositif rétroviseur obligatoire manquant**

5. ANNEXES

- 3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS: Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé
- 3.3.1.c.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS: Champ de vision nécessaire non couvert
- 3.4.1.a.2. ESSUIE-GLACE: Essuie-glace inopérant ou manquant ou non conforme aux exigences
- 3.4.1.b.2. ESSUIE-GLACE: Balai d'essuie-glace manquant ou manifestement défectueux
- 3.5.1.a.2. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE: Lave-glace inopérant

FEUX, DISPOSITIFS REFLECHISSANTS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

- 4.1.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES): Lampe/ source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite
- 4.1.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES): Système de projection fortement défectueux ou manquant
- 4.1.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES): Mauvaise fixation du feu
- 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT): L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences
- 4.1.2.b.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT): Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule
- 4.1.3.a.2. COMMUTATION (PHARES): Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences (nombre de feux allumés en même temps) : dépassement de l'intensité lumineuse maximale autorisée à l'avant
- 4.1.3.b.2. COMMUTATION (PHARES): Fonctionnement du dispositif de commande perturbé
- 4.1.3.c.2. COMMUTATION (PHARES): Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule
- 4.1.4.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES): Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences
- 4.1.4.b.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES): Présence de produits sur la glace ou la source lumineuse qui réduit manifestement l'intensité lumineuse ou modifie la couleur émise
- 4.1.4.c.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (PHARES): Source lumineuse et lampe non compatibles
- 4.1.5.a.2. DISPOSITIF DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES): Dispositif inopérant
- 4.1.5.b.2. DISPOSITIF DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES): Le dispositif manuel ne peut être actionné depuis le siège du conducteur.
- 4.1.5.c.2. DISPOSITIF DE RÉGLAGE DE LA PORTÉE (PHARES): Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule
- 4.1.6.a.2. LAVE-PHARES: Dispositif inopérant sur lampe à décharge
- 4.2.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Source lumineuse défectueuse
- 4.2.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Glace défectueuse
- 4.2.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Mauvaise fixation : très grand risque de détachement
- 4.2.2.a.2. COMMUTATION (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences : les feux de position arrière et latéraux peuvent être éteints lorsque les feux principaux sont allumés
- 4.2.2.b.2. COMMUTATION (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Fonctionnement du dispositif de commande perturbé
- 4.2.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Feu de couleur autre que blanc à l'avant ou rouge à l'arrière ; intensité lumineuse fortement réduite

- 4.3.2.c.2. COMMUTATION (FEUX STOP): Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule
- 4.3.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX STOP): Feu de couleur autre que rouge ; intensité lumineuse fortement réduite
- 4.4.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE): Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite
- 4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE): Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)
- 4.4.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE): Mauvaise fixation : très grand risque de détachement
- 4.4.2.a.2. COMMUTATION (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE): Totalement inopérante
- 4.4.3.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE): Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences
- 4.5.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE): Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite
- 4.5.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE): Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)
- 4.5.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE): Mauvaise fixation : très grand risque de détachement ou d'éblouissement
- 4.5.3.a.2. COMMUTATION (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE): Totalement inopérante
- 4.5.4.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE): Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences
- 4.6.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHE ARRIÈRE): Mauvaise fixation : très grand risque de détachement
- 4.6.2.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEU DE MARCHE ARRIÈRE): Feu, couleur émise, position, intensité ou marquage non conforme aux exigences
- 4.6.3.a.2. COMMUTATION (FEU DE MARCHE ARRIÈRE): Le feu de recul peut être allumé sans que la marche arrière soit enclenchée
- 4.7.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE): Source lumineuse défectueuse
- 4.7.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈRE): Mauvaise fixation du feu : très grand risque de détachement
- 4.8.1.a.2. ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE): Catadioptré défectueux ou endommagé : fonction réfléchissante affectée
- 4.8.1.b.2. ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE): Mauvaise fixation du catadioptré : risque de détachement
- 4.8.2.a.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE): Absence ou réflexion d'une couleur autre que la couleur réglementaire
- 4.9.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (TÉMOINS OBLIGATOIRES POUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE): Dispositif inopérant : ne fonctionne pas pour les feux de route ou les feux de brouillard arrière
- 4.10.1.a.2. LIAISONS ÉLECTRIQUES ENTRE LE VÉHICULE TRACTEUR ET LA REMORQUE: Mauvaise fixation des composants fixes : prise mal attachée
- 4.10.1.b.2. LIAISONS ÉLECTRIQUES ENTRE LE VÉHICULE TRACTEUR ET LA REMORQUE: Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit
- 4.11.1.a.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION): Mauvaise fixation : fixations mal attachées, contact avec des arêtes vives, probabilité de déconnexion

5. ANNEXES

4.11.1.a.3. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION): Mauvaise fixation : câblage risquant de toucher des pièces chaudes, des pièces en rotation ou le sol, connexions (nécessaires au freinage, à la direction) débranchées

4.11.1.b.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION): Câblage fortement détérioré

4.11.1.b.3. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION): Câblage (nécessaire au freinage, à la direction) extrêmement détérioré

4.11.1.c.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION): Isolation endommagée ou détériorée : risque de court-circuit

4.11.1.c.3. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION): Isolation endommagée ou détériorée : risque imminent d'incendie, de formation d'étincelles

4.13.1.a.2. BATTERIE DE SERVICE: Mauvaise fixation : risque de court-circuit

4.13.1.b.2. BATTERIE DE SERVICE: Manque d'étanchéité : perte de substances dangereuses

4.14.1.a.2. COFFRE À BATTERIE DE TRACTION: Détérioration importante

4.14.1.b.2. COFFRE À BATTERIE DE TRACTION: Mauvaise fixation

4.14.2.a.2. BATTERIE DE TRACTION: Défaut d'étanchéité

4.15.1.a.2. CÂBLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION: Détérioration importante

4.15.1.b.2. CÂBLAGES ET CONNECTEURS HAUTE TENSION: Mauvaise fixation : risque de contact avec des pièces mécaniques ou l'environnement du véhicule

4.15.2.b.2. TRESSSES DE MASSE, Y COMPRIS LEURS FIXATIONS: Détérioration importante

4.15.3.a.2. CONTINUITÉ DE MASSE: Non conforme

4.15.4.a.2. PROTECTION DE LA PRISE DE CHARGE: Absence de protection sur prise extérieure

4.15.5.a.2. PRISE DE CHARGE SUR VÉHICULE: Détérioration importante

4.15.5.b.2. PRISE DE CHARGE SUR VÉHICULE: Fixation défaillante

4.16.1.a.2. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION: Détérioration importante

4.16.1.b.2. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION: Fixation défaillante

4.16.1.c.2. ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SUR CIRCUITS HAUTE TENSION: Défaut d'étanchéité

4.18.1.a.2. AUTRES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE OU DE SIGNALISATION: Présence d'un dispositif d'éclairage ou de signalisation non-conforme

4.18.1.c.2. AUTRES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE OU DE SIGNALISATION: Mauvaise fixation : très grand risque de chute

4.2.3.b.2. CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR): Présence de produits sur la glace ou la source lumineuse qui réduit manifestement l'intensité lumineuse

4.3.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP): Source lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite

4.3.1.a.3. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP): Aucune source lumineuse ne fonctionne

4.3.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP): Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée)

4.3.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP): Mauvaise fixation du feu : très grand risque de détachement

4.3.2.a.2. COMMUTATION (FEUX STOP): Le commutateur ne fonctionne pas conformément aux exigences

4.3.2.a.3. COMMUTATION (FEUX STOP): Totalement inopérante

4.3.2.b.2. COMMUTATION (FEUX STOP): Fonctionnement du dispositif de commande perturbé

ESSIEUX, ROUES, PNEUS, SUSPENSION

5.1.1.a.3. ESSIEUX: Essieu fêlé ou déformé

5.1.1.b.2. ESSIEUX: Mauvaise fixation

5.1.1.b.3. ESSIEUX: Mauvaise fixation : stabilité perturbée, fonctionnement affecté

5.1.1.c.2. ESSIEUX: Modification présentant un risque

5.1.1.c.3. ESSIEUX: Modification présentant un risque : : stabilité perturbée, fonctionnement affecté, distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule, garde au sol insuffisante

5.1.2.a.3. PORTE-FUSÉES: Fusée d'essieu fracturée

5.1.2.b.2. PORTE-FUSÉES: Usure excessive du pivot et/ ou des bagues

5.1.2.b.3. PORTE-FUSÉES: Usure excessive du pivot et/ ou des bagues : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée

5.1.2.c.2. PORTE-FUSÉES: Mouvement excessif entre la fusée et la poutre

5.1.2.c.3. PORTE-FUSÉES: Mouvement excessif entre la fusée et la poutre : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée

5.1.2.d.2. PORTE-FUSÉES: Jeu de la fusée dans l'essieu

5.1.2.d.3. PORTE-FUSÉES: Jeu de la fusée dans l'essieu : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée

5.1.3.a.2. ROULEMENTS DE ROUES: Jeu ou bruit excessif

5.1.3.a.3. ROULEMENTS DE ROUES: Jeu ou bruit excessif : stabilité directionnelle perturbée ; risque de destruction

5.1.3.b.2. ROULEMENTS DE ROUES: Roulement de roue trop serré, bloqué

5.1.3.b.3. ROULEMENTS DE ROUES: Roulement de roue trop serré, bloqué : risque de surchauffe ; risque de destruction

5.2.1.a.2. MOYEU DE ROUE: Ecrous ou goujons de roue manquants ou desserrés

5.2.1.a.3. MOYEU DE ROUE: Fixation manquante ou mauvaise fixation qui nuit très gravement à la sécurité routière

5.2.1.b.2. MOYEU DE ROUE: Moyeu usé ou endommagé

5.2.1.b.3. MOYEU DE ROUE: Moyeu tellement usé ou endommagé que la fixation des roues n'est plus assurée

5.2.2.a.3. JANTE: Fêlure ou défaut de soudure

5.2.2.a.5. JANTE: Fêlure ou défaut de soudure

5.2.2.b.2. JANTE: Mauvais assemblage des éléments de jante

5.2.2.b.3. JANTE: Mauvais assemblage des éléments de jante : détachement probable

5.2.2.c.2. JANTE: Jante gravement déformée ou usée

5.2.2.c.3. JANTE: Jante gravement déformée ou usée : la fixation au moyeu n'est plus assurée, la fixation du pneu n'est plus assurée

5.2.2.d.2. JANTE: Taille, conception technique, compatibilité ou type de jante non conforme aux exigences et nuisant à la sécurité routière

5.2.3.a.2. PNEUMATIQUES: La taille, la capacité de charge ou la catégorie de l'indice de vitesse du pneumatique ne sont pas conformes aux exigences et nuisent à la sécurité routière

5.2.3.a.3. PNEUMATIQUES: Capacité de charge ou catégorie de l'indice de vitesse insuffisant pour l'utilisation réelle, le pneu touche une partie fixe du véhicule, ce qui compromet la sécurité de la conduite

5.2.3.b.2. PNEUMATIQUES: Pneumatiques de taille différente sur un même essieu ou sur des roues jumelées ou de types différents sur un même essieu

5.2.3.c.2. PNEUMATIQUES: Pneumatiques de structure différente

5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES: Pneumatique gravement endommagé, entaillé

5.2.3.d.3. PNEUMATIQUES: Corde visible ou endommagée

5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES: L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint

5.2.3.e.3. PNEUMATIQUES: La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences

5.2.3.f.2. PNEUMATIQUES: Frottement ou risque de frottement du pneu contre d'autres éléments (sécurité de conduite non compromise)

5.2.3.g.2. PNEUMATIQUES: Pneumatiques retaillés non conformes aux exigences

5.2.3.g.3. PNEUMATIQUES: Pneumatiques retaillés non conformes aux exigences : couche de protection de la corde affectée

5.2.3.h.2. PNEUMATIQUES: Le système de contrôle de la pression des pneumatiques est manifestement inopérant

5. ANNEXES

5.3.1.a.2. RESSORTS ET STABILISATEURS: Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu

5.3.1.a.3. RESSORTS ET STABILISATEURS: Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu : jeu visible ; fixations très mal attachées

5.3.1.b.2. RESSORTS ET STABILISATEURS: Un élément de ressort ou de stabilisateur est endommagé ou fendu

5.3.1.b.3. RESSORTS ET STABILISATEURS: Un élément de ressort est endommagé ou fendu : ressort ou lame principale ou lames supplémentaires très gravement affectés

5.3.1.c.2. RESSORTS ET STABILISATEURS: Ressort ou stabilisateur manquant

5.3.1.c.3. RESSORTS ET STABILISATEURS: Ressort ou lame principale ou lames supplémentaires manquant (es)

5.3.1.d.2. RESSORTS ET STABILISATEURS: Modification présentant un risque

5.3.1.d.3. RESSORTS ET STABILISATEURS: Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; ressorts inopérants

5.3.2.a.2. AMORTISSEURS: Amortisseur mal fixé

5.3.2.b.2. AMORTISSEURS: Amortisseur endommagé ou donnant des signes de fuite ou de dysfonctionnement grave

5.3.3.a.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu

5.3.3.a.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Mauvaise attache d'un composant au châssis ou à l'essieu : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée

5.3.3.b.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Élément endommagé ou présentant une corrosion excessive

5.3.3.b.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Élément endommagé ou présentant une corrosion excessive : stabilité de l'élément affectée ou élément fêlé

5.3.3.c.2. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Modification présentant un risque

5.3.3.c.3. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux autres parties du véhicule ; dispositif inopérant

5.3.4.a.2. ROTULES DE SUSPENSION: Usure excessive

5.3.4.a.3. ROTULES DE SUSPENSION: Usure excessive : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée

5.3.4.b.2. ROTULES DE SUSPENSION: Capuchon antipoussière manquant ou fêlé

5.3.5.a.3. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE: Système inutilisable

5.3.5.a.5. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE: Système inutilisable

5.3.5.b.2. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE: Un élément est endommagé, modifié ou détérioré d'une façon susceptible d'altérer le fonctionnement du système

5.3.5.b.3. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE: Un élément est endommagé, modifié ou détérioré : fonctionnement du système gravement affecté

5.3.5.c.2. SUSPENSION PNEUMATIQUE OU OLÉOPNEUMATIQUE: Fuite audible dans le système

CHASSIS ET ACCESSOIRES DU CHASSIS

6.1.1.a.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Légère fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse

6.1.1.a.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Grave fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse

6.1.1.b.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches

6.1.1.b.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches : jeu dans la majorité des fixations ; résistance insuffisante des pièces

6.1.1.c.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage

6.1.1.c.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage : résistance insuffisante des pièces

6.1.1.d.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Légère fêlure ou déformation du berceau

6.1.1.d.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Grave fêlure ou déformation du berceau

6.1.1.e.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Mauvaise fixation du berceau

6.1.1.f.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau

6.1.1.f.3. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau : résistance insuffisante des pièces

6.1.1.g.2. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS: Modification présentant un risque

6.1.2.a.2. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX: Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement

6.1.2.a.3. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX: Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement : très grand risque de chute

6.1.3.a.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Mauvaise fixation du réservoir, des carters de protection ou des conduites de carburant ne présentant pas un risque particulier d'incendie

6.1.3.a.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Mauvaise fixation du réservoir ou des conduites de carburant présentant un risque particulier d'incendie

6.1.3.b.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Fuite de carburant ou bouchon de remplissage manquant ou inopérant

6.1.3.b.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Fuite de carburant : risques d'incendie ; perte excessive de substances dangereuses

6.1.3.c.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Conduites endommagées

6.1.3.e.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Risque d'incendie lié à une fuite de carburant, à une mauvaise protection du réservoir de carburant ou du système d'échappement, à l'état du compartiment moteur

6.1.3.f.3. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Système GPL/ GNC/ GNL ou à hydrogène non conforme aux exigences, partie du système défectueuse

6.1.3.g.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Réservoirs, carters de protection endommagés

6.1.3.h.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Contrôle impossible du réservoir

6.1.3.i.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Fonctionnement au gaz carburant impossible

6.1.3.k.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Dispositif de remplissage GAZ détérioré

6.1.3.l.2. RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT: Accessoires fixés sur le réservoir détériorés

6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE: Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact

6.1.4.a.3. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE: Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact : chute probable de pièces ; fonctionnement gravement affecté

6.1.4.b.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE: Dispositif manifestement non conforme aux exigences

6.1.5.b.2. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT): Support fêlé ou mal fixé

6.1.5.c.2. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT): Roue de secours mal attachée au support

5. ANNEXES

6.1.5.c.3. SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT): Roue de secours mal attachée au support : très grand risque de chute

6.1.6.a.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Élément endommagé, défectueux ou fissuré

6.1.6.b.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Usure excessive d'un élément

6.1.6.c.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Mauvaise fixation

6.1.6.d.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Absence ou mauvais fonctionnement d'un dispositif de sécurité

6.1.6.f.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Plaque d'immatriculation illisible (hors utilisation)

6.1.6.g.2. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Modification présentant un risque (pièces auxiliaires)

6.1.6.g.3. ACCOUPLEMENT MÉCANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE: Modification présentant un risque (pièces principales)

6.1.7.a.2. TRANSMISSION: Boulons de fixation desserrés ou manquants

6.1.7.a.3. TRANSMISSION: Boulons de fixation desserrés ou manquants au point de constituer une menace grave pour la sécurité routière

6.1.7.b.2. TRANSMISSION: Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission

6.1.7.b.3. TRANSMISSION: Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission : très grand risque de déboîtement ou de fissure

6.1.7.c.2. TRANSMISSION: Usure excessive des joints universels

6.1.7.c.3. TRANSMISSION: Usure excessive des joints universels : très grand risque de déboîtement ou de fissure

6.1.7.d.2. TRANSMISSION: Raccords flexibles détériorés

6.1.7.d.3. TRANSMISSION: Raccords flexibles détériorés : très grand risque de déboîtement ou de fissure

6.1.7.e.2. TRANSMISSION: Arbre de transmission endommagé ou déformé

6.1.7.f.2. TRANSMISSION: Cage de roulement fissurée ou mal fixée

6.1.7.f.3. TRANSMISSION: Cage de roulement fissurée ou mal fixée : très grand risque de déboîtement ou de fissure

6.1.7.g.2. TRANSMISSION: Capuchon anti-poussière manquant ou fêlé

6.1.7.h.2. TRANSMISSION: Modification illégale de la transmission

6.1.8.a.2. SUPPORT DE MOTEUR: Fixations détériorées, manifestement gravement endommagées

6.1.8.a.3. SUPPORT DE MOTEUR: Fixations desserrées ou fêlées

6.2.1.a.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures

6.2.1.a.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures : chute probable

6.2.1.b.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Montant mal fixé

6.2.1.b.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Montant mal fixé : stabilité compromise

6.2.1.c.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Entrée de fumées du moteur ou d'échappement

6.2.1.d.2. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Modification présentant un risque

6.2.1.d.3. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux pièces en rotation ou en mouvement ou par rapport à la route

6.2.10.a.2. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS: Manquants, mal fixés ou gravement rouillés : risque de blessures, risque de chute

6.2.10.c.2. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS: Bandes de roulement insuffisamment couvertes

6.2.13.a.2. AUTRES OUVRANTS: Un ouvrant est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermé

6.2.13.b.2. AUTRES OUVRANTS: Détérioration susceptible de provoquer des blessures

6.2.13.c.2. AUTRES OUVRANTS: Ouvrant, charnière, serrure ou gâche manquants ou mal fixés

6.2.2.a.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Cabine mal fixée

6.2.2.a.3. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Cabine mal fixée : stabilité compromise

6.2.2.b.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Carrosserie/cabine manifestement mal centrée sur le châssis

6.2.2.c.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses

6.2.2.c.3. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses au point de constituer une menace très grave pour la sécurité routière

6.2.2.d.2. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Corrosion

6.2.2.d.3. FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE: Corrosion excessive aux points de fixation sur les caisses autoportées : stabilité altérée

6.2.3.a.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE: Une portière ne s'ouvre ou ne se ferme pas correctement

6.2.3.b.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE: Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (portes coulissantes)

6.2.3.b.3. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE: Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (portes pivotantes)

6.2.3.c.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE: Portière, charnières, serrures ou gâches manquantes ou mal fixées

6.2.3.d.2. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE: Portière détériorée susceptible de provoquer des blessures

6.2.4.a.2. PLANCHER: Plancher mal fixé ou gravement détérioré

6.2.4.a.3. PLANCHER: Plancher mal fixé ou gravement détérioré : stabilité insuffisante

6.2.5.a.2. SIÈGE CONDUCTEUR: Structure du siège défectueuse

6.2.5.a.3. SIÈGE CONDUCTEUR: Siège mal fixé

6.2.5.b.2. SIÈGE CONDUCTEUR: Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage

6.2.5.b.3. SIÈGE CONDUCTEUR: Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage : siège mobile ou dossier impossible à fixer

6.2.6.a.2. AUTRES SIÈGES: Sièges défectueux ou mal fixés (pièces principales)

6.2.6.b.2. AUTRES SIÈGES: Dépassement du nombre de sièges autorisé ; disposition non conforme à la réception

6.2.7.a.2. COMMANDES DE CONDUITE: Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement

6.2.7.a.3. COMMANDES DE CONDUITE: Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement : sécurité compromise

6.2.8.a.2. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE: Marchepied ou anneau de marchepied mal fixé : stabilité insuffisante

6.2.8.b.2. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE: Marchepied ou anneau dans un état susceptible de blesser les utilisateurs

6.2.8.c.2. MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE: Mauvais fonctionnement du marchepied escamotable

6.2.9.a.2. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS: Fixation défectueuse d'un accessoire ou équipement

6.2.9.b.2. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS: Pièces rapportées risquant de causer des blessures, sécurité compromise

6.2.9.c.2. AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS: Équipement hydraulique non étanche : perte excessive de substances dangereuses

AUTRE MATERIEL

7.1.1.a.2. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES: Point d'ancrage gravement détérioré

5. ANNEXES

7.1.1.a.3. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES: Point d'ancrage gravement détérioré : stabilité réduite

7.1.1.b.2. SÛRETÉ DU MONTAGE DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS ANCRAGES: Ancrage desserré

7.1.2.a.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Ceinture de sécurité obligatoire manquante ou non montée

7.1.2.b.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Ceinture de sécurité endommagée : coupure ou signes de distension

7.1.2.c.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Ceinture de sécurité non conforme aux exigences

7.1.2.d.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Boucle de ceinture de sécurité endommagée ou ne fonctionnant pas correctement

7.1.2.e.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES: Rétracteur de ceinture de sécurité endommagé ou ne fonctionnant pas correctement

7.1.3.a.2. LIMITEUR D'EFFORT DE CEINTURE DE SÉCURITÉ: Limiteur d'effort endommagé, manifestement manquant ou ne convenant pas pour le véhicule

7.1.3.b.2. LIMITEUR D'EFFORT DE CEINTURE DE SÉCURITÉ: Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

7.1.4.a.2. PRÉTENSIONNEURS DE CEINTURE DE SÉCURITÉ: Prétensionneur endommagé, manifestement manquant ou ne convenant pas pour le véhicule

7.1.4.b.2. PRÉTENSIONNEURS DE CEINTURE DE SÉCURITÉ: Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

7.1.5.a.2. AIRBAG: Coussins gonflables manifestement manquants ou ne convenant pas pour le véhicule

excessive aux points de fixation sur les caisses autoportées

7.1.5.b.2. AIRBAG: Le système signale une défaillance via l'interface électronique du véhicule

7.1.5.c.2. AIRBAG: Coussin gonflable manifestement inopérant

7.1.6.a.2. SYSTÈME DE RETENUE SUPPLÉMENTAIRE: L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système

7.11.1.b.2. COMPTEUR KILOMÉTRIQUE: Manifestement inopérant

7.12.1.a.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ: Capteur de vitesse de roue manquant ou endommagé

7.12.1.b.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ: Câblage endommagé

7.12.1.c.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ: Autres composants manquants ou endommagés

7.12.1.d.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ: Commutateur endommagé ou ne fonctionnant pas correctement

7.12.1.e.2. CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ: L'indicateur de dysfonctionnement fait état d'une défaillance du système

7.3.1.b.2. SERRURE ET DISPOSITIF ANTIVOL: Défectueux

7.3.1.b.3. SERRURE ET DISPOSITIF ANTIVOL: Défectueux : le dispositif se verrouille ou se bloque inopinément

7.7.1.a.2. AVERTISSEUR SONORE: Ne fonctionne pas correctement : totalement inopérant

7.7.1.c.2. AVERTISSEUR SONORE: Non conforme aux exigences : risque que le son émis soit confondu avec celui des sirènes officielles

7.8.1.a.2. INDICATEUR DE VITESSE: Manquant (si requis)

7.8.1.b.2. INDICATEUR DE VITESSE: Totalement inopérant

7.8.1.c.2. INDICATEUR DE VITESSE: Totalement dépourvu d'éclairage

NUISANCES

8.1.1.a.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT: Niveaux de bruit anormalement élevé ou excessif

8.1.1.b.2. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT: Un élément du système est desserré, endommagé, mal monté, manquant ou manifestement modifié d'une manière néfaste au niveau de bruit

8.1.1.b.3. SYSTÈME DE RÉDUCTION DU BRUIT: Très grand risque de chute

8.2.11.a.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE COMMANDÉ: L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux

8.2.11.b.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE COMMANDÉ: Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions

8.2.21.a.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE PAR COMPRESSION: L'équipement monté par le constructeur est manifestement absent, modifié ou défectueux

8.2.21.b.2. ÉQUIPEMENTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À L'ÉCHAPPEMENT POUR MOTEUR À ALLUMAGE PAR COMPRESSION: Fuites susceptibles d'affecter les mesures des émissions

8.2.22.a.2. OPACITÉ: L'opacité dépasse la valeur de réception ou les mesures sont instables

8.2.22.b.2. OPACITÉ: L'opacité dépasse les limites réglementaires, en l'absence de valeur de réception ou les mesures sont instables

8.2.22.c.2. OPACITÉ: Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important

8.2.22.e.2. OPACITÉ: Contrôle impossible des émissions à l'échappement

8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES: Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route

8.4.1.a.3. PERTES DE LIQUIDES: Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route : écoulement permanent constituant un risque très grave

VEHICULES DESTINES A L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE

12.1.1.a.2. SIGNALISATION SPÉCIFIQUE DU VÉHICULE: Panneau détérioré : partie saillante

12.1.1.c.2. SIGNALISATION SPÉCIFIQUE DU VÉHICULE: Mauvaise fixation : risque de détachement

12.2.1.a.2. RÉTROVISEUR INTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE: Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé

12.2.1.b.2. RÉTROVISEUR INTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE: Absent

12.2.2.a.2. RÉTROVISEUR EXTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE: Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé

12.2.2.b.2. RÉTROVISEUR EXTÉRIEUR COMPLÉMENTAIRE: Absent

12.2.3.a.2. DOUBLE COMMANDE MANUELLE: Fonctionnement perturbé

12.2.3.b.2. DOUBLE COMMANDE MANUELLE: Absente

12.2.4.a.2. DOUBLE COMMANDE ACCÉLÉRATEUR: Absente

12.2.5.a.2. DOUBLE COMMANDE FREINAGE: Absente

12.2.6.a.2. DOUBLE COMMANDE DE DÉBRAYAGE: Fonctionnement perturbé

12.2.6.b.2. DOUBLE COMMANDE DE DÉBRAYAGE: Absente

TAXIS ET VEHICULES DE TOURISME AVEC CHAUFFEUR

13.1.1.a.2. SIGNALISATION LUMINEUSE TAXI: Signalisation détériorée : partie saillante

13.1.1.c.2. SIGNALISATION LUMINEUSE TAXI: Mauvaise fixation : risque de détachement

13.2.1.a.2. TAXIMÈTRE: Absent

13.2.1.b.2. TAXIMÈTRE: Absence de scellement

13.2.1.c.2. TAXIMÈTRE: Date de validité dépassée

6. LEXIQUE

Informations utiles :

CTP	Contrôle Technique Périodique
CV	Contre-Visite
CTC	Contrôle Technique Complémentaire
CVC	Contre-Visite Complémentaire
Taux A	Taux de visites conformes
Taux RS	Taux de prescription de Contre-Visites
Taux R	Taux de prescription de Contre-Visites pour défaillances critiques
Taux S	Taux de prescription de Contre-Visites pour défaillances majeures